



وزارة المالية
MINISTÈRE DES FINANCES



المديرية العامة للآزينة و المحاسبة
Direction Générale du trésor
et de la Comptabilité

محنة

"الآزينة العمومية"

إصدار إعلامي مهني متخصص نصف سنوي

**Viabilité des finances publiques
enjeux et défis**

Salah LABANI

**La Cession Obligatoire en Réassurance
« COR » : de quoi parle -t -on ?**

Nacer SAIS

**La CNED, instrument privilégié pour
l'amélioration de l'efficiencia de la
dépense publique**

Salim TELIDJI

السدادسي الأول 2024
العدد الثاني

**ENTRÉE EN BOURSE DU CREDIT POPULAIRE
D'ALGERIE : 25 MARS 2024**



scan me-qr code

Revue
du Trésor Public



وزارة المالية



**Direction
Générale du Trésor
et de la Comptabilité**

www.mf.gov.dz

Ministère des Finances Immeuble Ahmed Francis, Cité Malki, Ben Aknoun - Alger
Tél: 021 59 51 51 - 021 59 52 52 Fax : 021 59 53 53

Revue du Trésor Public

إصدار إعلامي مهني متخصص نصف سنوي



Revue éditée par:

La Direction Générale du
Trésor et de la Comptabilité
Ministère des Finances
Immeuble Ahmed Francis,
Cité Malki, Ben Aknoun - Alger
Tél: 021 59 51 51
021 59 52 52
021 59 53 53
www.mf.gov.dz

Directeur de la Publication :

M.Djamel Eddine ZELLAGUI

Comité de Lecture:

M.Djamel Eddine ZELLAGUI, Président
Mme. Amal HATTAB, Membre
Mme.Fatima ACHA, Membre
Mme.Siham ATAMNA, Membre
Mm. Hafida SEKLAOUI, Membre
Mme.Samia ADHIMEN, Membre
Mme.Soumeiya BELLOUATI, Membre
Mme.Rym DIF, Membre
M.Said BAAZIZ, Membre
M.Toufik AISSAOUI, Membre

Conception & Réalisation :

مطبعة التأمينات



EPE/ SPA au Capital Social de
500 Millions DA
Zone d'activités GP327 section 03
Zeralda - Alger -
Tél : 0770 951 310 / 0770 951 329
impass.dircom@gmail.com

كلمة المدير العام للخزينة و المحاسبة السيد حاج محمد سبع



Revue Trésor Public

FINANCE PUBLIQUE ET REFORMES

1 Viabilité des finances publiques, enjeux et défis



Salah LABANI, Chef de Division à la DGC

9 La CNED, instrument privilégié pour l'amélioration de l'efficacité de la dépense publique



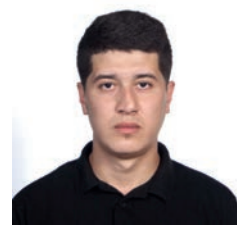
Salim TELIDJI, Directeur Général de la CNED

13 تأثير القانون العضوي رقم 15-18 المتعلق بقوانين المالية على قواعد المحاسبة العمومية



عبد الفتاح جزولي، مفتش قسم للخزينة والمحاسبة والتأمينات

16 Les Statistiques des Finances Publiques : Quel Impact sur l'Économie ?



Abdenour IDRISOU, Inspecteur Divisionnaire à la DGC

20 Entretien avec le Secrétaire Général du Conseil National de la Comptabilité (CNC)



Mohamed BERKACHE, Secrétaire Général du CNC

BANQUE

25 La CNEP-Banque, stratégie de développement et orientations économiques et financières du pays.



Sid Ahmed BOUZIANI, Directeur Général de la Cnep Banque

27 مقابلة مع السيد يوسف لالاماس، المدير العام لبنك التنمية BDL المحلية



ASSURANCE

- 29** La Cession Obligatoire en Réassurance « COR » : de quoi parle-t-on ?



Nacer SAIS, PDG de la CAAT

- 33** Les entreprises face aux risques cyber : Entre résilience et remédiation



Hamza ARBANE, DGA technique et Commercial Société nationale d'Assurance « SAA »

- 36** Changements climatiques et catastrophes naturelles : impacts et nouveaux gages de résilience.



Abdelhakim LAKHMECHE, Directeur Etudes & Planification Stratégique à la Cash Assurances

MARCHE FINANCIER

- 40** Le Financement participatif : une solution de financement adaptée aux startups et projets innovants par mohamed Elmahdi BOUBETRA



Mohamed Elmahdi BOUBETRA, Cadre Juriste à la COSOB

- 42** BOURSE D'ALGER : Faits saillants sur le marché financier Algérien premier semestre 2024



Yazid BENMOUHOUB, DG Bourse d'Alger

EVENEMENTS TRESOR

- 45** Journée d'information sous le thème : «Le Trésor et la modernisation du secteur économique et financier»



- 47** Les Regroupements Régionaux du Trésor (RRT), édition 2024





العدد الثاني من مجلة الخزينة العمومية كلمة السيد المدير العام للخزينة العمومية

يسعدنا أن نضع بين أيديكم العدد الثاني من مجلة " الخزينة العمومية"، والذي يأتي صدوره في وقت تشهد فيه الجزائر حركية اقتصادية ومالية نشيطة في ظل مواصلة سعيها الحثيث لتنويع اقتصادها وفتح آفاق جديدة للتنمية والاسترجاع التدريجي لتوازناتها المالية. يكون ذلك من خلال تقليل الاعتماد على قطاع المحروقات و تطوير قطاعات أخرى بديلة مثل الزراعة والصناعة والخدمات وكذا الالتزام بالسياسات المالية للدولة التي تهدف إلى دعم النمو الاقتصادي، بما في ذلك بعث الاستثمارات في البنية التحتية وتحفيز القطاع الخاص، مع التوجه المدروس نحو ترشيد النفقات العمومية وتنويع مصادر التمويل الداخلي للاقتصاد لا سيما على المستوى المحلي.

وتتزامن هذه الحركية ومباشرة المديرية العامة للخزينة والمحاسبة، في إطار ما يعرف بعقد النجاعة والأهداف، تنفيذ مشاريع الإصلاح المالي والمحاسبي ومشاريع التحول الرقمي لمصالحها التي تهدف إلى ضمان كفاءة وفعالية وظائفها ضمن مسعى الارتقاء بخدماتها إلى مستوى تطلعات مستخدميها، وكذا مواكبة التغيرات المستمرة التي تشهدها الأنظمة المالية والمحاسبية على الصعيد الدولي.

وفي سياق ذات الاستراتيجية الرامية إلى تطوير وعصرنة مصالحها المركزية والخارجية، تسعى المديرية العامة للخزينة والمحاسبة من خلال هذا العدد من مجلتها "الخزينة العمومية" إلى تكريس مبدأ ارساء ثقافة الاعلام والتوجيه الذي انطلقت في تجسيده والذي تطمح عبره إلى لعب دورها الريادي في الساحة الاقتصادية، بحيث بدأ العمل التحريري خطوة بخطوة يأخذ مسارا إعلاميا مهنيا يرمي إلى نشر ثقافة التعاون والمشاركة وتبادل المعلومات والأفكار مع شركاء الخزينة، بالموازاة مع فتح عديد السبل للتواصل مع الجمهور لا سيما من خلال استحداث قنوات رسمية أخرى كالموقع الإلكتروني للخزينة العمومية الذي تم اطلاقه في شهر ماي المنصرم وتنظيم التجمعات الجهوية للخزينة 2024 في طبعتها الأولى والتي قررنا سنها كتقليد سنوي سيعنى بمواضيع ومسائل تتعلق بمهام ووظائف ومشاريع وشركاء الخزينة.

وقد شمل هذا العدد على مجموعة قيمة من المساهمات والمقالات، هي نتاج أقلام مسؤولين وإطارات رفيعة المستوى، بالإضافة إلى حوارات مع فاعلين اقتصاديين وتغطية إعلامية لأهم الإنجازات التي عكفت مصالح الخزينة على تنفيذها وكذا للمواعيد المهنية التي ضربتها هذه الأخيرة لشركائها. وتهدف هاته الإسهامات إلى تعزيز مصادر المعرفة الاقتصادية وإثراء الوعي العام والثقافة المالية في عدة مسائل لا سيما تلك المتعلقة بالخزينة العمومية كهيئة مالية استراتيجية وبوظائفها لا سيما المحاسبة بشقيها "العمومية والمالية" بالإضافة إلى معالجات موضوعاتية تخص البنوك والتأمينات والسوق المالية.

كما تناول هذا العدد عرضا لأهم التحديات التي تواجه بلادنا من الناحية الاقتصادية والمالية مع تصور للحلول التي من شأنها أن تشكل ردودا مناسبة للمسائل المطروحة لا سيما أمام الرهانات الكبرى التي يواجهها القطاع المحاسبي والمالي في ظل التطور الدائم والمستمر للبيئة المحلية والدولية والذي له الأثر الكبير على ورشات الإصلاح الكبرى لوزارة المالية التي جاءت استجابة لمتطلبات الإصلاح الميزانياتي على ضوء القانون العضوي المتعلق بقوانين المالية والتي تندرج ضمن بنود المخطط الاستراتيجي لإصلاح المالية العمومية وخطة عمل الحكومة.

وفي هذا السياق تضمنَ المحور الأول مجموعة من المساهمات تعنى بالمالية العمومية أما المحور الثاني فقد تطرق لقطاع التأمينات في حين خصص المحورين الثالث والرابع على التوالي لمواضيع ذات صلة بالقطاع المصرفي والسوق المالية.

كما تضمنَ هذا العدد عرضا ملخصا لمجريات الطبعة الأولى للتجمعات الجهوية للخزينة بالإضافة إلى تسليط الضوء على محتوى وأهم مخرجات اليوم الإعلامي الذي نظّمته المديرية العامة للخزينة والمحاسبة تحت رعاية السيد وزير المالية في 25 ماي 2024 بفندق الأوراسي بالعاصمة بعنوان "الخزينة العمومية وعصرنة النظام الاقتصادي والمالي"، والذي دارت محاوره الرئيسية حول الخطوط العريضة لمشاريع الخزينة العمومية الإصلاحية التي مست الجانب المحاسبي والمالي والرقمي، تدارسها نخبة من إطارات الخزينة بمعية خبراء ومختصين وذلك بمشاركة وحضور عدد كبير من المسؤولين والفاعلين في القطاع المالي والمحاسبي وسط حضور وتغطية إعلاميين.

في الأخير لا يفوتني أن أتقدم بخالص عبارات الشكر والتقدير لفريق تحرير مجلة الخزينة العمومية الذي أشرف على تنسيق أعمال إصدار هذا العدد وكذا إلى كافة مصالح المديرية العامة للخزينة والمحاسبة على الجهود المبذولة في هذا الصدد وإلى كل من ساهم من قريب أو بعيد في الالتزام بديمومة هذا الإصدار الإعلامي الذي نتمناه جسرا للتواصل مع شركائنا وفضاء للتعاون وتبادل الآراء والخبرات.

تمنياتي لكم بالكثير من التألق والنجاح في المستقبل.

المدير العام للخزينة والمحاسبة

السيد حاج محمد سبع



البنك الوطني الجزائري
Banque Nationale d'Algérie

E BANKING



Service sécurisé par un code
confidentiel personnel
à chaque utilisateur

Comptes accessibles en ligne
24h/7j en un simple clic

Disponibilité d'une messagerie
"SMS Banking" pour rester
connectés à votre Banque



www.bna.dz

021 426 426

La force de l'expérience,
et L'esprit du changement.



Viabilité des finances publiques, enjeux et défis



Salah LABANI, Chef de Division à la DGTC

Les finances publiques constituent un pilier fondamental de la gestion économique d'un État. Elles traduisent les moyens financiers, dont disposent les pouvoirs publics pour mener à bien ses politiques publiques et répondre aux besoins des citoyens.

Toutefois, la question de la viabilité des finances publiques soulève des préoccupations de taille, notamment en matière de gestion de la dette, de l'équilibre budgétaire et de la soutenabilité des dépenses publiques.

La viabilité des finances publiques désigne la capacité d'un État à maintenir ses finances à un niveau soutenable sur le long terme. Cela implique de pouvoir honorer ses engagements financiers, tout en assurant le financement des services publics.

L'un des principaux indicateurs de cette viabilité est le ratio de la dette publique par rapport au PIB, qui indique de manière fiable, la capacité d'un pays à faire face à ses dettes, en comparant ses ressources aux dépenses publiques. Il est communément admis qu'un ratio de 60% est un seuil au-delà duquel une dette commence à devenir excessive et peut entraîner des difficultés de remboursement, une perte de confiance des investisseurs, et in fine, une crise budgétaire.

Dans un contexte où les États sont confrontés à des défis économiques majeurs, comment assurer la viabilité des finances publiques tout en répondant aux besoins croissants de la population ?

Cette problématique a fait l'objet d'un débat à l'occasion de la journée d'information organisée par le Trésor public le 25 mai 2024, sous le thème « le Trésor et la modernisa-

tion du secteur public économique et financier ».

En marge de cette journée d'information, le ministre des Finances a souligné le rôle du Trésor public qui devient de plus en plus important, face aux défis économiques auxquels notre pays est confronté. Et ce, en s'inscrivant dans la conception d'un développement durable qui s'inscrit dans une vision combinant la dimension sociale et environnementale à l'épanouissement économique.

Mais aussi dans la gestion efficiente de l'argent public, afin d'assurer les équilibres de l'économie nationale. Il a rappelé, également que l'histoire économique et financière de l'Algérie est le plus fidèle témoignage du souci et de l'engagement du Trésor public pour accompagner et superviser le développement économique et financier du pays. Au-delà de l'obligation de s'intégrer dans l'élan de la digitalisation et de la numérisation qu'impulse l'action gouvernementale, il a été question de la stratégie à mettre en place pour maintenir la viabilité des finances publiques, en tenant compte des orientations des pouvoirs publics en matière de préservation de l'action sociale de l'État et de la poursuite des investissements dans l'infrastructure de base pour asseoir une diversification de l'économie nationale.

Quels sont les enjeux et défis actuels pour la viabilité des finances publiques :

Les finances publiques sont aujourd'hui confrontées à plusieurs défis majeurs :

1. La montée des inégalités sociales et le vieillissement démographique :

Les tensions sociales liées à l'accroissement des inégalités de revenus de plus en plus fortes plombent la croissance économique, la population souffrante cesse de s'investir dans la société, et risque à tout moment d'exploser. Il y a aussi ce phénomène mécanique qui veut que l'augmentation des revenus des plus riches n'assure pas automatiquement un retour sur investissement, car il est faux de croire, qu'ils vont dépenser plus. Par contre, augmenter les salaires des plus vulnérables est une manière de relancer la consommation. Comme il y a beaucoup de besoins à assouvir, on est certain que l'argent reçu sera réinjecter aussitôt sur le marché.

Par ailleurs, le vieillissement de la population augmentent les pressions sur les systèmes de retraite et de santé et poussent les États à augmenter les dépenses sociales. Cependant, ces mesures peuvent s'avérer coûteuses et difficiles à financer sur le long terme.

Au-delà de l'augmentation des dépenses au titre des prestations sociales et la baisse des recettes fiscales en raison de la faible capacité contributive dans de telles conditions, il peut y avoir une réduction de la croissance économique en raison d'une baisse de la productivité et de la consommation, ce qui impacte négativement les recettes fiscales et la croissance des revenus.

2. Les chocs économiques et financiers :

Les chocs économiques et financiers sont des événements soudains et inattendus qui perturbent l'économie et les marchés financiers. Ils peuvent provenir de diverses sources et affecter l'économie à plusieurs niveaux, comme la production, l'emploi, les prix, la confiance des investisseurs, ou encore le taux d'intérêt.

Les crises économiques, comme celle de 2008 ou la pandémie de Covid-19, ont entraîné une forte hausse de la dette publique et les plans de relance, bien que nécessaires, ont creusé les déficits, posant la question de leur soutenabilité.

La dynamique de la dette publique à l'échelle mondiale ne posait jusque-là pas de problème, car les taux d'intérêt réels étaient inférieurs aux taux de croissance. Cela n'incitait pas les gouvernements à rétablir l'équilibre de leurs finances publiques, mais les poussait plutôt à augmenter leurs déficits et leur endettement, en particulier durant la pandémie, qui a permis la mise en place de larges programmes d'aide. Mais le durcissement des conditions monétaires à partir de février 2022 ont changé la donne.

L'Algérie, en vue de préserver sa capacité de formuler et de mettre en œuvre ses politiques de croissance et de pouvoir déterminer ses propres priorités économiques, qui répondent à ses besoins et aspirations, a procédé par un désendettement extérieur et orienta sa politique de financement de développement vers la mobilisation des ressources internes. Le ratio de la dette par rapport au PIB qui est de moins de 50% reste à un niveau acceptable, par ce que l'Algérie a su prendre ses propres décisions en toute liberté, sans qu'elle soit soumise aux décisions tiers

3. Les transitions écologiques et numériques

La lutte contre le changement climatique et l'adaptation à la révolution numérique nécessitent des investissements publics considérables.

Ces dépenses, bien qu'essentielles, doivent être financées sans compromettre l'équilibre des finances publiques.

Mais ils ne faut pas oublier que ces transformations bien qu'elles entraînent des défis, offrent de nombreuses opportunités pour les États en matière de dépenses publiques, de recettes fiscales et de gestion budgétaire à long termes.

La transition écologique vise à réduire les émissions de carbone, à adopter des pratiques durables, et à promouvoir les énergies renouvelables. La réalisation de ces objectifs se traduit pour les États par :

- Le financement des investissements massifs (énergies renouvelables, transport durable) et mise en place des politiques de transition (subventions pour l'efficacité énergétique, rénovation thermique, etc...), entraînant une augmentation des dépenses publiques.

- Une diminution des taxes sur les énergies fossiles dans la mesure où la consommation d'énergies fossiles diminue, les recettes provenant des taxes comme la TICP (Taxe Intérieure de Consommation sur les Produits Énergétiques) diminuent, ce qui réduit une source importante de revenus pour l'États.

Les opportunités de cette transition numérique, ont aussi des effets multiples sur la viabilité des finances publiques :

- Efficacité accrue : la numérisation des services publics permet une meilleure gestion des ressources, une réduction des coûts administratifs et une amélioration de la productivité des administrations.

- Automatisation : l'utilisation de l'intelligence artificielle et des technologies numériques permet de mieux contrôler les fraudes fiscales, d'optimiser la collecte des impôts et de réduire les erreurs administratives.

Cette optimisation des dépenses publiques n'est pas sans conséquence, néanmoins sur les ressources fiscales :

- Erosion des bases fiscales : la digitalisation de l'économie entraîne des défis pour taxer les sociétés versées dans le numérique qui utilisent souvent des mécanismes performants d'optimisation fiscale pour réduire leur impôt.

- Changements dans les emplois et les revenus : l'automatisation peut réduire certains emplois, entraînant une baisse des cotisations sociales et des recettes fiscales liées à l'emploi.

En adoptant une approche équilibrée qui prend en compte à la fois les besoins de croissance et la nécessité de maintenir des finances publiques saines, il est possible de créer un environnement économique prospère et durable.

Concilier croissance et viabilité des finances publiques est un défi important pour de nombreux pays y compris l'Algérie.

Il est essentiel de veiller à ce que les dépenses publiques soient efficaces et ciblées. Cela permet de libérer des ressources pour des investissements productifs sans compromettre la viabilité financière.

Pour l'Algérie, l'optimisation des dépenses publiques pour

réduire les déficits publics est une priorité. Cette optimisation consiste à améliorer l'efficacité et la qualité des services publics tout en maîtrisant les coûts.

Voici quelques pistes pour y parvenir :

1. une politique de ciblage des subventions :

Une politique de ciblage des subventions vise à maximiser l'efficacité de l'aide publique en allouant les ressources là où elles produiront le plus d'impact. Une telle politique peut se justifier par :

- Elle permet une meilleure allocation de la ressource, concentrer d'une part les subventions sur les populations et les secteurs qui ont le plus besoin et d'autre part répondre à la problématique de la raréfaction des ressources.
- Elle vise à corriger les déséquilibres socio économiques en soutenant les populations vulnérables, les régions défavorisées ou les industries en difficultés, c'est-à-dire les bénéficiaires qui sont le plus en difficultés, renforçant ainsi l'équité sociale.
- Elle fait éviter les gaspillages, une distribution généralisée des subventions peut entraîner des gaspillages, avec des fonds allant à des projets ou des personnes qui n'en ont pas un réel besoin. Et de permettre d'avoir un impact mesurable de manière à suivre et évaluer plus facilement les effets des subventions, facilitant ainsi les ajustements pour atteindre les objectifs.

2. Atténuation des risques budgétaires liés aux caisses de sécurité sociale :

Le système de retraite en Algérie est basé sur un modèle contributif, géré principalement par la Caisse Nationale des Retraites (CNR). Ce système est destiné aux travailleurs salariés et vise à offrir une protection sociale aux travailleurs après la fin de leur carrière active, en leur garantissant un revenu régulier sous forme de pension de retraite calculée en fonction du salaire moyen des meilleures années de service (généralement les 10 meilleures années) et du nombre d'années de cotisations.

Un déficit structurel s'est installé depuis 2013 : le système de retraite des travailleurs salariés se retrouve grandement fragilisé en raison d'une importante augmentation des dépenses face à une croissance modérée des recettes justifiées par une faible croissance de la population cotisante ; et une augmentation importante de la population de retraités et des montants des pensions servies ; Des efforts ont été entrepris pour contenir ce déficit à travers :

- Des réformes paramétriques
 - Abrogation des dispositions relatives au départ anticipé à la retraite
 - Fiscalisation des ressources de la CNR
- face à des défis liés au vieillissement de la population et à un déséquilibre entre le nombre de cotisants et de retraités, une réflexion peut être engagée pour compléter ces réformes par l'intégration de la capitalisation comme mode de financement des retraites ou chaque individu épargne

et investi une partie de ses revenus tout au long de sa carrière pour constituer un capital. Ce capital accumulé est ensuite utilisé pour financer la retraite de l'individu.

3. Optimisation par les Partenariat Public Privé :

Les gros projets d'investissement ont besoin de l'argent privé pour prospérer, mais également, faire éviter aux Finances Publiques de grosses prises de risque. Cette approche fait référence à l'utilisation de partenariats entre le secteur public et le secteur privé pour financer, construire, exploiter et maintenir des infrastructures ou fournir des services publics. Elle permet de répartir les risques, les coûts et les responsabilités entre les deux secteurs, tout en cherchant à maximiser l'efficacité et la rentabilité des projets.

Le PPP n'est pas une approche inconnue en Algérie. Quelques projets sous forme de PPP ont vu le jour dans le secteur de l'eau, de l'énergie, des télécommunications et des transports. Des contrats de gestion ont également été conclus dans divers domaines, notamment ceux noués entre la SGSIA et Aéroports de Paris pour la gestion de l'aéroport Houari Boumediene à Alger, entre la SEAAL, la SEOR Oran, SEACO Constantine, SEATA Annaba-El Taref et SUEZ Environnement dans l'eau et l'assainissement, entre l'EMA et la RATP pour le métro d'Alger, dans le dessalement de l'eau de mer, dans la réalisation de centrales électriques (mené par Algerian Energy Company, AEC), dans les terminaux à conteneur (les ports d'Alger, de Bejaia et de DjenDjen).

Le recours davantage à ce type de partenariat en Algérie peut soulager en premier lieu le budget de l'Etat et permettre également de :

- accélérer le développement des infrastructures et des services publics dans le cadre de la politique nationale de développement des infrastructures et des orientations du schéma national d'aménagement du territoire pour répondre aux besoins sociaux et économiques ;
- diversifier les sources de financement des équipements publics, en associant les entreprises publiques et privées au développement des infrastructures économiques et sociales et à la prestation des services publics ;
- promouvoir une allocation efficiente des ressources, par l'amélioration de la qualité et la maîtrise des coûts d'une part et de la durée de réalisation des infrastructures et de fourniture des services publics, d'autre part ;

4. Amélioration de la collecte des impôts :

Renforcer l'efficacité du système fiscal peut augmenter les recettes publiques sans alourdir la charge fiscale sur les citoyens et les entreprises.

Il est essentiel, pour augmenter les recettes publiques et contribuer au financement des services publics de recourir à une stratégie bien définie en la matière.

L'amélioration de la collecte de l'impôt nécessite une approche globale, combinant renforcement des capacités,

modernisation des systèmes, lutte contre la corruption, et engagement des citoyens. En augmentant l'efficacité et la transparence de la collecte fiscale, les États peuvent générer des ressources plus importantes pour financer le développement économique et social de manière durable. Pour y parvenir, on fait recours habituellement au :

- Renforcement des capacités de l'administration fiscale par la formation du personnel, la numérisation des processus et la centralisation des données fiscales, ce qui permet une collecte efficace de l'impôt.
- Simplification du système fiscal pour rendre le code fiscal plus compréhensible pour les contribuables et plus facile à appliquer pour les agents fiscaux.
- Révision et ajustement des taux d'imposition pour qu'ils soient plus justes et acceptables, réduisant ainsi l'incitation à l'évasion fiscale.
- Extension de la base fiscale par l'intégration du secteur informel : mettre en place des mesures pour l'intégrer progressivement dans l'économie formelle, en offrant des incitations pour l'enregistrement des entreprises en facilitant les procédures de régularisation

Conclusion

La viabilité des finances publiques dans un contexte où le maintien de la croissance économique est un défi exige un équilibre délicat entre la gestion prudente des dépenses et la stimulation de l'activité économique. Les gouvernements doivent naviguer entre la nécessité de contrôler les déficits et la dette

publique, et l'obligation d'investir dans des secteurs qui peuvent soutenir la croissance à long terme.

Pour assurer la viabilité des finances publiques, il est essentiel de renforcer les recettes fiscales de manière équitable et efficace, d'optimiser les dépenses publiques en les orientant vers des projets à fort impact économique, et de mettre en place des réformes structurelles pour améliorer la productivité et la compétitivité. La lutte contre les inégalités et la mise en œuvre de politiques sociales inclusives sont également cruciales pour éviter une polarisation sociale qui pourrait freiner la croissance.

En définitive, la viabilité des finances publiques ne peut être assurée qu'à travers une stratégie intégrée, combinant discipline budgétaire, réformes économiques, et investissements ciblés, tout en tenant compte des réalités socio-économiques du pays. Le maintien de cet équilibre permettra non seulement de soutenir la croissance économique, mais aussi de garantir la stabilité sociale et la pérennité des finances publiques à long terme.



La Caisse Nationale d'Équipement pour le Développement, instrument privilégié pour l'amélioration de l'efficacité de la dépense publique



Salim TELIDJI, Directeur Général de la CNED

Visant à accélérer le développement économique et social du pays, de vastes programmes d'investissements publics et de réalisation de grandes infrastructures économiques et sociales ont été engagés par les pouvoirs publics. Ces grands projets ont mobilisé d'importantes ressources financières du budget d'investissement de l'Etat. Aussi, leur concrétisation, dans les meilleures conditions de coût, de délai et de qualité, nécessitait une préparation et un suivi rigoureux, et ce, tout en veillant à accroître l'efficacité de la dépense publique.

Néanmoins, les expériences passées ont montré que les grands projets de ce type ont souvent connu de nombreux problèmes en phase de réalisation, et ce, outre les modifications importantes apportées à la configuration envisagée initialement, ce qui s'est traduit le plus souvent par l'allongement des délais et une augmentation importante des coûts d'investissements, induisant de ce fait des difficultés en matière de maîtrise des dépenses. Une des causes importantes de ces difficultés rencontrées s'explique par le fait que les études de maturation – ensemble des études menées entre l'idée de projet et le lancement de la réalisation des investissements — connaissaient fréquemment de graves insuffisances.

La CNED au service de l'efficacité de la dépense publique

C'est justement dans ce contexte qu'est intervenue la création de la Caisse Nationale d'Équipement pour le Dé-

veloppement (CNED), un établissement public relevant du Ministère des Finances, avec pour mission d'accroître l'efficacité de la dépense d'équipement de l'Etat, d'améliorer le processus d'évaluation, de réalisation et de suivi des grands projets d'infrastructure économique et sociale, de diversifier les sources de financement et d'optimiser le coût de financement de ces grands projets.

La CNED, dont l'organisation, les attributions et missions ont été fixées par les dispositions du décret exécutif n°04-162 du 05 juin 2004, assume effectivement une mission importante dans le cadre de la mise en œuvre de la politique générale du Gouvernement visant à accroître l'efficacité de la dépense publique.

Au titre de l'activité d'évaluation qu'elle exerce, la CNED s'assure ainsi que les dossiers d'études d'identification, de faisabilité et de préparation de la réalisation de projets qui lui sont transmis, par la Direction Générale du Budget (DGB) et par les maîtres d'ouvrage, ont été établis conformément aux préconisations du Schéma National d'Aménagement du Territoire (SNAT), aux orientations des secteurs ordonnateurs et aux prescriptions du Guide de maturation des grands projets, élaboré avec le concours de la Banque Mondiale.

La CNED effectue ainsi une revue qui consiste à examiner le contenu des études, et ce, afin de se prononcer sur leur opportunité et d'émettre des avis en vue d'une utilisation optimale des financements consacrés par l'Etat au développement des infrastructures.

Ces activités de revues qui ont concerné durant la période 2006-2023 quelques cent-quatre-vingt (180) grands projets d'équipement public, lui ont ainsi permis de capitaliser un important savoir-faire en matière d'expertise des études.

Il est à noter à cet égard que lors de cette activité de revue, l'établissement a eu à relever d'importantes insuffisances dans la conduite et le contenu de ces études mais également à formuler des recommandations d'actions correctives adéquates dont la prise en charge par les secteurs concernés s'effectue désormais de manière davantage concrète.

Par ailleurs, la CNED assure le suivi périodique de la réalisation d'une cinquantaine de grands projets d'infrastructures économiques et sociales, et ce, à partir de l'exploitation des informations communiquées périodiquement par les maîtres d'ouvrage sur l'état d'avancement physique et financier de ces projets et de celles collectées lors des visites organisées sur leurs chantiers de réalisation.

Ce suivi a en effet pour objectif de disposer d'une vue globale de l'état d'avancement de ces projets, en matière de coûts, de délais et de qualité. Il permet d'identifier les difficultés de réalisation pouvant être rencontrées par les maîtres d'ouvrage et de formuler, au profit de ces derniers, des recommandations d'actions appropriées permettant d'anticiper les risques de surcoûts et de dépassements des délais.

Outre d'apporter une assistance technique multiforme aux maîtres d'ouvrage, la CNED contribue également, à travers l'offre d'expertise et de conseils, à la définition et à la mise en place des modalités de lancement, de financement et de contractualisation des projets d'investissements, notamment ceux pouvant être réalisés dans le mode Partenariat Public-Privé (PPP).

Une réforme budgétaire et financière ambitieuse est en cours

Il convient par ailleurs de signaler que dans le cadre de la mise en œuvre du Programme de Monsieur le Président de la République, de nouveaux projets d'investissements et de réalisation d'infrastructures économiques et sociales ont été lancés, tant en phase d'études qu'au stade de la réalisation, nécessitant la mobilisation d'importantes ressources budgétaires. Ces projets relèvent essentiellement des secteurs des travaux publics et des infrastructures de base, s'agissant notamment de la modernisation et extension du réseau routier et autoroutier et du développement des lignes minières Est et Ouest, et de l'hydraulique (réalisation de stations de dessalement de l'eau de mer et de travaux de raccordement et de développement des réseaux d'alimentation en eau potable...).

La concrétisation de ces projets, qui visent essentiellement la création de richesses et d'emplois et la stimulation de l'économie nationale, appelée à se diversifier davantage et à se libérer de sa forte dépendance des hydrocarbures, mais également la satisfaction des besoins croissants des

citoyens en matière de services publics et l'amélioration de leurs conditions de vie, requiert aussi leur exécution sur la base d'une préparation optimale et d'un suivi rigoureux, tout en veillant à accroître l'efficacité de la dépense publique.

En outre, la question du management des projets, la problématique de la soutenabilité budgétaire et le choix des modalités de financement de ces projets constituent également des facteurs essentiels à prendre en considération. Ces projets d'investissements requièrent en effet la mobilisation de ressources financières et de capacités managériales que le recours seulement au budget de l'Etat et à l'intervention du secteur public ne peut assurément garantir.

Au regard de ces considérants, les pouvoirs publics s'attellent par conséquent à la mise en œuvre d'une importante réforme budgétaire et financière, visant principalement une meilleure maîtrise des dépenses publiques et la consécration des principes de l'efficacité économique, de la rationalisation, de la gestion optimale des risques, de l'obligation de rendre compte et de la transparence, et ce, en matière d'investissements publics.

Il s'agit dans le cadre de cette réforme de passer d'une gouvernance fondée sur la logique budgétaire de moyens à mobiliser vers un management basé sur la logique budgétaire de résultats à concrétiser et à l'exécution de budgets-programmes. Ainsi, la mise en place du cadre budgétaire défini au titre de la loi organique 18-15 relative aux lois de finances (LOLF) du 02 septembre 2018, modifiée et complétée, constitue une étape importante du processus de mise en œuvre de cette réforme, dans la mesure où ce texte législatif introduit des dispositions qui visent à rendre la gestion des finances publiques plus efficace et transparente et conforme aux normes et standards internationaux.

Autre volet de cette réforme, la refonte des conditions et des modalités d'inscription des programmes d'investissement public à laquelle s'attellent les pouvoirs publics, et ce, au titre du décret exécutif n°20-403 du 29 décembre 2020, complété, qui fixe les conditions de maturation et d'inscription des programmes d'investissement public. Ce texte d'importance définit et fixe en effet les conditions de maturation et d'inscription des programmes et constitue le cadre réglementaire de référence qui permettra de fixer les conditions et les procédures à suivre pour la proposition, la maturation et l'inscription de tout type de programme et représente l'un des outils indispensables pour la mise en place du budget programme.

Le PPP, un instrument opportun

Par ailleurs, le développement du Partenariat Public-Privé (PPP) en tant que mode de financement et de réalisation des infrastructures économiques et sociales et de fourniture de services publics constitue un axe majeur des réformes structurelles visant la diversification de l'économie

nationale, telles que préconisées au titre du Plan d'actions du Gouvernement pour la mise en œuvre du Programme de Monsieur le Président de la République.

En effet, ce plan relève l'opportunité de développer cet instrument contractuel et financier, dans la mesure où il offre de multiples avantages et constitue un levier stratégique, car combinant les capacités d'innovation, de technicité et d'efficacité du secteur privé avec les objectifs de développement public.

Le PPP vise en effet à transférer la fourniture de services publics au secteur privé sur la base d'accords juridiques et financiers dont les termes précisent les obligations et les responsabilités respectives de chacune des parties concernant tout ou partie de la conception, du financement, de la construction, de l'exécution, de la gestion et de l'entretien d'une infrastructure économique ou sociale. Et ce, sachant que l'Algérie a déjà développé, avec succès, à partir de l'année 2000, des modèles de PPP pour les installations de dessalement de l'eau de mer et la réalisation de centrales de production d'énergie électrique. Des contrats portant sur la gestion de la distribution d'eau dans les grandes villes d'Alger, à savoir Tipaza, Constantine, Oran et Annaba, ainsi que sur la concession des terminaux à conteneurs au niveau des ports d'Alger et de Djendjen ont été également mis en place.

Au titre de ce plan d'actions, il a été ainsi préconisé ce qui suit :

- La mise en place d'un cadre juridique à travers la promulgation d'une loi spécifique au PPP ainsi que des textes d'application y afférents ;
- La mise en place d'un cadre institutionnel à travers la création d'un organisme spécialisé pour le suivi des investissements réalisés ou à réaliser dans ce cadre du partenariat ;
- La mise en place de la documentation nécessaire à la mise en œuvre des PPP à travers la préparation des guides et des manuels dédiés au PPP ;
- La préparation d'une liste de projets éligibles au PPP, moyennant la sélection de projets dont la rentabilité économique et financière est avérée et leur hiérarchisation par ordre de projet économiquement le plus rentable.

Dans ce cadre, un avant-projet de loi relatif au PPP a été élaboré par une commission adhoc instituée en 2021 au niveau du Ministère des Finances. Ce texte a fait l'objet d'un examen en première lecture, en Conseil des Ministres, lors de sa réunion tenue le 07 janvier 2024.

Renforcement du rôle de la CNED

Or, au regard de ce processus de réforme, le rôle crucial de la CNED est davantage affirmé. En effet, et conformément aux dispositions de l'arrêté n°03 du 11 janvier 2023 fixant les modalités de maturation et d'inscription des opérations d'investissement public de l'Etat au titre d'un programme, la CNED a été investie de la mission de procéder à l'examen et à l'expertise des études de maturation relatives aux grands projets d'investissement de l'Etat, notamment les nouveaux projets d'équipement public, et ce, sachant que cette réglementation stipule que toute opération d'investissement public de l'Etat ne peut faire l'objet

d'une inscription en réalisation si les études de maturation y afférentes n'ont pas préalablement été validées et approuvées.

La CNED s'assure par conséquent que les dossiers d'études qui lui sont transmis ont été préparés en tenant compte des stipulations de ce nouveau cadre réglementaire. De même, l'établissement vérifie que les conditions de management et d'exploitation des nouveaux projets d'infrastructures en cours de réalisation sont conformes aux principes d'efficacité. Ce qui contribue à renforcer la vocation de la CNED en tant que prescripteur principal en matière de management efficace des programmes d'investissements et de réalisation d'infrastructures.

Le rôle de la CNED en matière de promotion du PPP

S'agissant par ailleurs de la diversification des sources de financement des grands projets, il convient de signaler que la CNED a participé aux travaux de la commission adhoc instituée au niveau du Ministère des Finances en 2021 et chargée de l'élaboration de l'avant-projet de loi relatif au PPP.

En outre, la CNED a procédé à la mise en œuvre durant la période 2020-2023 d'un projet d'Assistance Technique dans le domaine du Partenariat Public-Privé (PPP) en Algérie, pris en charge par un don provenant du Fonds de Coopération Economique Corée-Afrique (KOAFEC), administré par la Banque Africaine de Développement. Les prestations menées dans ce cadre par un groupement de cabinets et des consultants internationaux ont consisté essentiellement en ce qui suit :

- L'analyse du cadre juridique régissant l'investissement et le PPP en Algérie, s'agissant notamment de l'avant-projet de loi susmentionné ;
- L'élaboration de guides pratiques sur les PPP ;
- L'organisation de sessions de formation sur le PPP durant les mois de mai et juin 2023 ;
- L'étude de faisabilité et la proposition d'une structuration financière et juridique pour deux projets modèles à réaliser en PPP.

Quels prérequis pour le PPP

Il convient à cet égard de signaler que la réussite des PPP est tributaire de ce qui suit :

- La définition d'un cadre législatif spécifique au PPP, distinct mais en adéquation avec les réglementations sectorielles et les textes régissant la passation de marchés publics ;
- La mise en place d'un cadre légal clair, attractif et cohérent régissant le recours aux diverses sources de financements internes et externes ;
- L'amélioration du climat de l'investissement et plus largement du climat des affaires, en poursuivant les efforts déjà entrepris en la matière ;
- La mise en place d'un cadre institutionnel général pour la gestion des projets en mode PPP ;
- Le renforcement des compétences et des capacités d'expertise et d'implémentation au sein du secteur public.

La mise en place de ces préalables pourrait constituer ainsi un autre volet d'actions dans le cadre de la mise en œuvre du programme de réformes mené par les pouvoirs publics.

CONCLUSION

Au titre de ses missions statutaires, la Caisse Nationale d'Équipement pour le Développement (CNED) a pour vocation d'émettre des avis sur la viabilité économique et sur la faisabilité des grands projets d'équipements publics et d'assurer le suivi de leurs réalisations. La CNED s'assure ainsi du respect des prescriptions du Guide de management des grands projets et de la conformité des dossiers d'études aux dispositions réglementaires en vigueur en matière de maturation et d'inscription à la nomenclature des investissements publics, tout en veillant à l'accroissement de l'efficacité de la dépense publique.

La CNED apporte aussi son assistance en ce qui concerne l'identification et la mobilisation de sources de financement ainsi que la formulation de solutions innovantes en matière de gestion des équipements publics.

Ainsi, à travers ses préconisations et ses recommandations concernant le renforcement de la qualité des études de maturation, une maîtrise meilleure de la conduite des projets et une gestion optimale des modalités de financement, la CNED assume un rôle pivot au service de l'accroissement de l'efficacité de la dépense publique.

Ce rôle s'avère crucial dans le contexte de la mise en œuvre d'une réforme budgétaire et financière ambitieuse et au regard de la nécessité d'assurer les meilleures conditions d'efficacité dans l'exécution du programme de développement économique et social de Monsieur le Président de la République, voulu inclusif, résilient et solidaire et sous-tendu par une vision stratégique.

Par ailleurs, la CNED entend apporter pleinement son expertise pour la mise en place des projets d'infrastructure en mode PPP, en tant que jalon essentiel de la mise en œuvre du programme de développement et de modernisation des infrastructures mais qui ne peut constituer une option viable qu'à la condition que des prérequis tels que ceux évoqués ci-avant puissent être effectivement réunis en Algérie.



العمومية القائمة على أساس محاسبة الصندوق تم استبدال اسمها الى المحاسبة الميزانية تنقسم إلى محاسبة الصندوق ومحاسبة الالتزامات جنباً إلى جنب مع نوعين آخرين من المحاسبات هما المحاسبة العامة و محاسبة تحليل التكاليف ، تشكل في مجملها المحاسبة العمومية في شكلها الجديد الثلاثي الأبعاد



عبد الفتاح جزوي

مفتش قسم بالمديرية العامة للخزينة و

المحاسبة

تأثير القانون العضوي رقم 18-15 المتعلق بقوانين المالية على قواعد المحاسبة العمومية

يهدف الإصلاح الميزانياتي و المحاسبي في الجزائر إلى إستخراج قوائم مالية تعكس صورة صادقة عن الذمة والوضعية المالية للدولة والنتيجة عند اختتام السنة المحاسبية، الشيء الذي من شأنه تقديم لوحة قيادة تسهل على صناع القرار إتخاذ القرارات المناسبة في الوقت المناسب مع نظرة استشرافية دقيقة ستمكنهم من تصحيح أو تحسين التقديرات الميزانية. كما ستقدم لوحة قيادة تضم مؤشرات عن النجاعة تمكن الهيئات الرقابية من ممارسة مهامها الرقابية لا سيما تلك المتعلقة بتقييم السياسات العمومية ومدى توافقها مع مخطط عمل الحكومة حيث جاء هذا الإطار المحاسبي الجديد تطبيقاً لأحكام القانون العضوي رقم 18-15 المؤرخ في 2 سبتمبر 2018 المتعلق بقوانين المالية (LOLF) الذي أدرج أحكاماً محاسبية أثرت وغيرت جذرياً مبادئ مسك المحاسبة العمومية حيث تم استحداث المحاسبة العامة ومحاسبة تحليل التكاليف كصنفين جديدين في شكل و مضمون المحاسبة العمومية، مضافتين إلى المحاسبة الميزانية المسماة بـ «محاسبة الصندوق» المسوكة سابقاً والتي تسجل الأحداث عند تأثيرها على السيولة و يعد الإبقاء عليها ضرورياً لدورها المحوري في التتبع الصارم لتنفيذ الإيرادات والنفقات العمومية للسنة الجارية.

على ضوء ما سبق ما هي أهم التأثيرات الجوهرية للشق الميزانياتي على الشق المحاسبي؟

(1) التأثير من حيث التشريع نظراً لأهمية مبدأ تدرج القوانين في تطبيق مبدأ الشرعية لتنظيم مؤسسات الدولة فإن القانون رقم 21-90 المتعلق بالمحاسبة العمومية كان مستنبط من قانون عادي وهو القانون رقم 17-84 المتعلق بقوانين المالية ، بينما القانون رقم 07-23 هو مستنبط من قانون عضوي رقم 18-15 المنصوص عليه في المادة 141 من دستور 2016 التي تنظم المجالات الاستراتيجية للبلاد

(2) التأثير من حيث التعريف :حيث تطرق القانون العضوي إلى تعريف حسابات الدولة في المادة 65 وأشار إلى وجوب انتظامها وصدقها ثم تم تعريفها صراحة في المادة 79 من القانون رقم 23-07 المتعلق بقواعد المحاسبة العمومية والتسيير المالي بأنها نظام لتنظيم المعلومة المالية على عكس قانون المحاسبة العمومية القديم الذي لم يعرف المحاسبة العمومية صراحة وإنما عن طريق مرسوم تنفيذي رقم 91-313 مؤرخ في 28 صفر عام 1412 الموافق 7 سبتمبر 1991، يحدد إجراءات المحاسبة التي يمسكها الأمرون بالصرف والمحاسبون العموميون وكيفية احتواها. المادة 02

(3) التأثير من حيث إدراج النظام المحاسبي ثلاثي الأبعاد: كانت تسمى بالمحاسبة

(4) التأثير من حيث الإفصاح المالي من خلال استحداث القوائم المالية للدولة :بحيث لم يحدد مفهوم الإفصاح المالي في النظام المحاسبي القديم الذي كان يعتمد على الميزان العام للحسابات المعد من طرف الوكيل المحاسبي المركزي للخزينة ACCT ، والقانون العضوي أضاف 2 من القوائم المالية هي الحصيلة أو الوضعية المالية وحسابات النتائج أو قائمة النجاعة المالية ثم جاء القانون رقم 07-23 ليضيف 2 من القوائم المالية هي جدول تدفقات الخزينة و جدول تباين الوضعية الصافية المالية بالإضافة إلى الملحق الذي يتضمن مذكرات تحدد القواعد الرئيسية والطرق المحاسبية والمذكرات التوضيحية الأخرى

(5) التأثير من حيث إلزامية الرقمنة ضمن نظام معلومات مدمج : في النظام المحاسبي القديم لم يتطرق لإلزامية مسك المحاسبة العمومية رقمياً ومع ذلك تم تطوير نظام معلومات الخزينة SIT ، بينما نصت المواد 77 و 114 من القانون رقم 07-23 على رقمنة العمليات المحاسبية ضمن نظام معلوماتي مدمج

(6) التأثير من حيث تخفيف مسؤولية المحاسب العمومي: طبقاً لأحكام المواد 110 و 111 و 112 من القانون 07-23، كانت المسؤولية غير مفترضة بالنسبة للمفوضين والموظفين والوكلاء داخل منظومة الخزينة العمومية (يقع عبئها على أمين الخزينة فقط)، والآن المسؤولية التضامنية مفترضة بحكم القانون وبالتالي أثبات العكس يقع على المفوض أو الوكيل أو العون أو الموظف تخفيف المسؤولية خارج شبكة الخزينة عن طريق إقحام المراقبين الميزانياتيين ومفوضيهم ووكلاءهم وكذا الأمرون بالصرف ووكلاءهم ومفوضيهم

(7) التأثير من حيث توسيع مبدأ التنافي بين المحاسب العمومي والأمر بالصرف :حيث كان يقتصر فقط على الأزواج بحيث لا يمكن أن تكون زوجة الأمر بالصرف محاسب عمومي مختص له ، ليمتد إلى زوجة الأمر بالصرف وأبويه وأبناءه وإخوانه من الدرجة الأولى لا يمكنهم أن يكونوا محاسبين عموميين مختصين له

(8) التأثير من حيث المعايير تبني 17 معياراً مستوحى من IPSAS : الجدير بالذكر أنه لم يتم تبني المعايير المحاسبية الدولية بصفه رسمية حيث لم يصدر إلى حد الساعة أي نص تنظيمي متعلق بها ولكن حرصت مصالح المديرية العامة للخزينة والمحاسبة في إعداد مجموعة من المعايير المحاسبية للدولة (NCE) مستوحاة من المعايير المحاسبية الدولية للقطاع العام IPSAS التي يمكن ان يركز عليها نظام المحاسبة العمومية والتسيير المالي في الجزائر مستقبلاً مع ضرورة الإبقاء على إمكانية تكيفها مع الخصائص الوطنية للبلاد، فمن بين 49 معيار دولي تم اختيار الأكثر أهمية وملائمة للواقع المحلي، وعددها (17) معياراً دولياً في انتظار تهيئة البيئة الجزائرية تدريجياً لاستيعاب باقي المعايير

(9) التأثير من حيث العمليات المالية : بحيث تم الحفاظ على العمليات في النظام القديم وهي عمليات الإيرادات وعمليات النفقات وعمليات الخزينة مع اضافة عمليات جديدة طبقاً لأحكام المادة 74 من القانون 07-23 وهي عمليات الممتلكات التي جاءت مع المحاسبة العامة

(10) التأثير من حيث الخصائص النوعية للمعلومات المحاسبية : لم يكن لها أثر في نظام المحاسبة العمومية القديم وقد تم إستحداث خمس 05 خصائص نوعية للمعلومة المحاسبية طبقاً لأحكام المادة 42 من المرسوم التنفيذي رقم

احترام القواعد والمبادئ المحاسبية ، على انه يمكن مخالفة هذه القواعد والمبادئ في الحالات الاستثنائية التي يتبين فيها ان تطبيق القاعدة المحاسبية غير ملائم لتقديم صورة صادقة للخزينة ، وحينئذ يكون من الضروري الإشارة في الملحق بالقوائم المالية الى دواعي مخالفة هذا المبدأ

• **الحدز:** مراعاة درجة معقولة من الحيطة من طرف المحاسبين العموميين حين قيامكم بالأحكام اللازمة لإعداد التقديرات ضمن شروط الشك المهني ، بحيث لا يمكنهم تقييم أصول وممتلكات الدولة بأكثر من قيمتها ، كما لا يمكنهم تقييم خصوم الدولة والتزاماتها بأقل من قيمتها الحقيقية

• **الشمولية :** يتعين على المحاسبين العموميين القيام بإدراج جميع الإيرادات بجميع مصادرها في السجلات المحاسبية وجميع النفقات بكل أنواعها بدون إجراء انقاص أو إقطاع أو إخفاء

• **القابلية للمقارنة:** ونقصد بقابلية المقارنة الى المعلومات التي يمكن مقارنتها عبر الوقت بين المحاسبين العموميين والفاعلين في تنفيذ المالية العمومية ، ولتحقيق مبدأ قابلية المقارنة ، ينبغي محاسبة المعاملات والاحداث المشابهة بنفس الطريقة ، نستنتج ان الإبلاغ عن المعلومات لا بد أن يكون في الوقت المحدد حتى لا تفقد هذه المعلومات ملائمتها لذلك تحتاج الخزينة العمومية الى الموازنة بين الملائمة والموثوقية في تحديد وقت تقديم المعلومات بحيث تكون مفيدة لمجموعة كبيرة من المستخدمين في اتخاذ القرارات

• **إستقلالية السنوات:** لكل سنة مالية أعبائها وإيراداتها، أي تكون نتيجة كل سنة مالية مستقلة عن السنة المالية التي تسبقها والتي تليها، يتعين أن تنسب إليها الحوادث والعمليات الخاصة بها دون غيرها

• **عدم المقاصة:** لا يرخص بالمقاصة بين عناصر الأصول والخصوم في ميزانية الدولة ، او بين عناصر الأعباء والنتائج الا في حالة استثنائية بموجب القانون (ممنوع منعاً باتاً خصم جزء من الدين الأعلى قيمة بين جهتين كلاهما دائن ومدين في نفس الوقت)

• **استمرارية الاستغلال:** يتم اعداد البيانات المحاسبية بافتراض ان مشروع الكيان مستمر على ان يتم الإفصاح عن الحالات المغايرة لهذا الافتراض

• **ديمومة الطرق:** يجب الاستمرار بنفس النهج المحاسبي في مسك حسابات الأشخاص المعنوية المنصوص عليها في المادة الأولى من القانون رقم 23-07 وبالتالي تحقيق الانسجام في المعلومات المحاسبية وبالتالي قابلية مقارنتها خلال فترات متعاقبة وأي تغيير يجب أن يدرج ويفسر في الملحق بالقوائم المالية

13) **التأثير من حيث التسيير المالي من خلال استحداث أدوات جديدة للتسيير المالي :** لم يكن لها اثر في القانون القديم للمحاسبة العمومية بينما تم التطرق لفلسفة التسيير المالي من خلال التطرق للقائمة النجاعة المالية وجدول تدفقات الخزينة وجدول تباين الوضعية الصافية المالية للدولة في انتظار صدور النصوص التطبيقية التي تحتوي على أدوات وتقنيات التسيير المالي مستقبلاً لمواكبة الإصلاحات التي تعرفها المالية العمومية لا سيما محاسبة تحليل التكاليف والإفصاح المالي للمحاسبة العامة

14) **التأثير من حيث التصديق على حسابات الدولة :** المصادقة على الحسابات من طرف مجلس المحاسبة الذي يعتبر محافظ حسابات الدولة ، المكلف بالتدقيق وإبداء الرأي المحايد حول عدالة ومصادقية الحساب العام للدولة (ميزان العام للحسابات + القوائم المالية والملحق)

الخلاصة:

من خلال العرض السابق نلاحظ أن القانون العضوي رقم 15-18 المتعلق بقوانين المالية يمثل الخلفية التي إنطلقت منها التعديلات التي مست قانون المحاسبة العمومية ، وهذا ما يلاحظ من خلال التدقيق في طيات القانون

90-23 الذي يحدد محتوى وكيفية تطبيق المحاسبة العمومية حتى تكون ذات جودة ، يمكن اتخاذ قرارات مناسبة بناء عليها وهي الحيادية و والوجاهة والموثوقية والوضوح وأخيرا القابلية للتحقق ، تشكل مجتمعة معيار للتفرقة بين المعلومات المحاسبية الرديئة والمعلومات المحاسبية ذات الجودة والتنوعية

11) **التأثير من حيث مدونة الحسابات و استبدال مدونة حسابات الخزينة بمخطط حسابات الدولة :** تم اعداد مخطط حسابات الدولة تحت إشراف المديرية العامة للخزينة والمحاسبة بالتنسيق مع كافة مصالح وزارة المالية و هذا في إطار الأنشطة التمهيديّة لمشروع توأمة بتمويل من طرف الاتحاد الأوروبي يهدف إلى استحداث نظام محاسبي قائم على الحقوق والالتزامات المثبتة للدولة و المؤسسات العمومية ذات الطابع الإداري و الجماعات المحلية و هذا منذ سنة 2020 إلى غاية سنة 2022. وفي نهاية سنة 2021 تم تمحيص المخطط المحاسبي للدولة من خلال التدقيق في مدونة الحسابات حيث ساهمت في بادئ الأمر في أشغال فوج العمل (DGB - DGTGCOFE) المكلف بالمقاربة بين المدونة الميزانية حسب الطبيعة الاقتصادية للنفقة (NBE) و مدونة الحسابات PCE حيث أسفرت نتائجها على صدور القرار الوزاري رقم 124 المؤرخ في 15 أوت 2022 المتعلق بتصنيف حسابات الميزانية حسب الطبيعة الاقتصادية للنفقة العمومية. و في مرحلة ثانية و موازاة مع ذلك انتقلت مصالح ذات المديرية الى التكفل بالمدونة المتعلقة بحسابات إيرادات الدولة فعملت بالتنسيق مع المديرية المعنية لا سيما المديرية العامة للضرائب (DGI) و المديرية العامة للجمارك (DGD) و المديرية العامة لأموال الدولة (DGDN) و هذا تحسبا لإعداد مشروع القرار الوزاري المتعلق بتصنيف إيرادات الدولة حسب الطبيعة الاقتصادية و الذي هو قيد الدراسة من طرف كافة مصالح الوزارة قبل المصادقة عليه و نشره ، كما أن الاشغال ارتكزت على بعض الأحكام المستوحاة من مدونة النظام المحاسبي المالي (SCF) المتعلق بالمحاسبة المالية

12) **التأثير من حيث المبادئ بإضافة عشر (10) مبادئ جديدة :** إستحدث القانون العضوي رقم 15-18 المتعلق بقوانين المالية لاسيما المادة 65 منه نوعا جديدا من المحاسبة هي المحاسبة العامة في القطاع العمومي والتي بموجبها صيغ القانون رقم 23-07 المتعلق بقواعد المحاسبة العمومية والتسيير المالي لاسيما المادة 97 منه (نوعية حسابات الأشخاص المعنوية) ثم جاء المرسوم التنفيذي رقم 23-90 لاسيما المادة 42 بعشر (10) مبادئ أساسية تحكم وتنظم المحاسبة العمومية في المستقبل . وهذه المبادئ المحاسبية عبارة عن معايير أداء و قواعد تؤطر عمل المحاسبين العموميين ، وعلى المحاسبين العموميين الاسترشاد بها في إعداد الدفاتر المحاسبية و التقارير و القوائم المالية وهي كالآتي :

• **المصادقية :** نقول أن المعلومات ذات مصداقية اذا اشتملت على الحياذ ، وهذا بضمانها عدم تمثيل جزئي لحدث ما ، والحرص على الصدق في تمثيل الاحداث التي تبث في عرضها ، وكذلك إمكانية عرضها وقياسها ، ويرتبط التمثيل الصادق للمعلومات بدرجة خلوها من الأخطاء الجوهرية بالخصوص والغموض على ان تقدم صورة صادقة تعكس بالضبط الوضعية المالية للخزينة العمومية ،

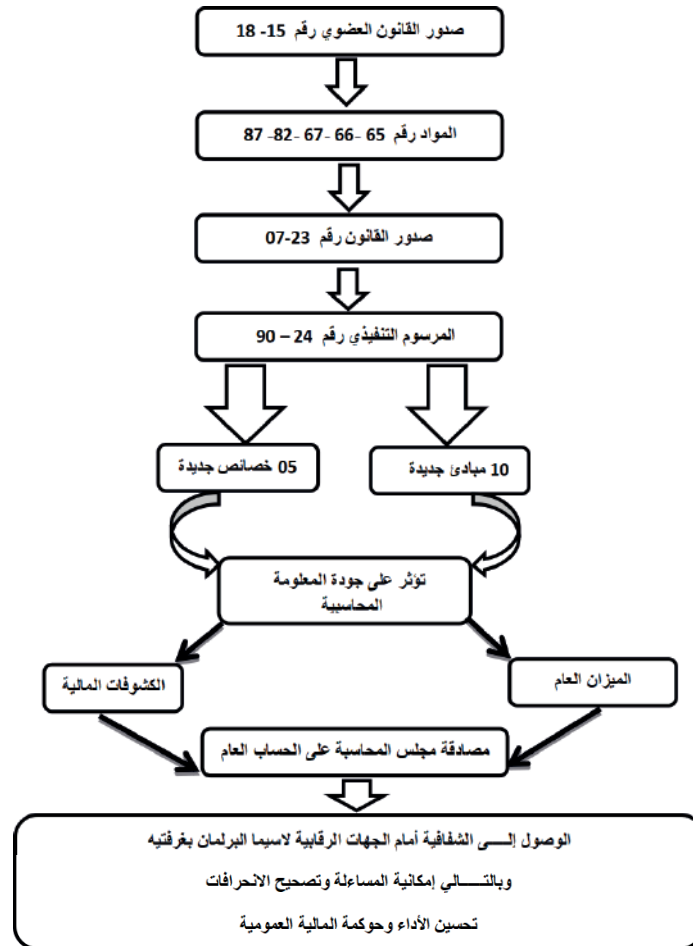
• **الانتظام :** يجب ان تكون الوثائق المحاسبية والسجلات والدفاتر اليومية مرقمة ومرتبّة وخالية من التشطّيب والفوضى والتخطيط العشوائي واضحة ومؤثر عليها من الجهات الرسمية

• **الصورة الصادقة:** يجب ان تعكس البيانات الموجودة في الكشوفات المالية صورة صادقة للوضع المالي للخزينة او المؤسسة العمومية ذات الطابع الإداري، والصورة الصادقة هي الغاية التي تصبو اليها البيانات المالية الصادرة عن الخزينة العمومية بطبيعتها ونوعيتها وضمن احترام القواعد المحاسبية التي في مقدورها ان تقدم معلومات موثوقة ، وعن الأداء الناتج وعن والتغيرات الحاصلة في الوضع المالي للخزينة او المؤسسة العمومية ، والصورة الصادقة تقتضي على الخصوص

حيث تُعد البيانات المالية وفقا لمبادئ المحاسبة على أساس الاستحقاق في تسجيل المعاملات المالية للدولة من حيث الإيرادات والنفقات في نهاية كل سنة والتي تجسد في حسابات الميزانية، يعني هذا الأساس إثبات العمليات المالية لحظة حدوثها إلى جانب إعداد الحسابات المستقبلية وفقا للمعايير المحاسبية للدولة المستوحاة من المعايير الدولية للقطاع العام IPSAS حيث يعتمد هذا المبدأ على إعادة صياغة عناصر حسابات الدولة للنظام المحاسبي وفق متطلبات اعتماد المعايير المحاسبية الدولية للقطاع العام من أجل وضع نظام محاسبي من شأنه إعطاء صورة صادقة للذمة المالية للدولة. خاتما بالمصادقة على الحساب العام للدولة من طرف مجلس المحاسبة الذي يعتبر ك محافظ حسابات للدولة مكلف بإبداء رأيه الفني المحايد عن عدالة وانتظام ومصادقية حسابها العام في العام الموالي مباشرة بعد قفل السنة المالية N-1

تلكم هي أهم التأثيرات الجوهرية للقانون العضوي رقم 15 - 18 المتعلق بقوانين المالية على المحاسبة العمومية في الجزائر نلخصها في المخطط التالي :

الجديد رقم 07-23 المتعلق بقواعد المحاسبة العمومية والتسيير المالي بالمقارنة مع أحكام القانون رقم 21-90 الذي لم تعد تتماشى و السياق الحالي القائم على النتائج و النجاعة في ظل الرقمنة، حيث أثبتت الممارسات المحاسبية الكلاسيكية عجزها عن مواكبة التطورات المحاسبية العالمية وفشلها في تحقيق التنمية المحلية و الاقتصادية، فجاء القانون رقم 23-07 بأليات جديدة من خلال تعزيز الأطار التشريعي والتطرق الصريح لتعريف المحاسبة العمومية و سن المحاسبة العامة والتحليلية بالإضافة الى استحداث ما يسمى بعمليات الممتلكات وفقا لمبدأ معاينة الحقوق والالتزامات، وفقا ل 10 مبادئ و 05 خصائص لضبط نوعية المعلومة المحاسبية كما استحدث القانون رقم 07-23 فئة جديدة من المحاسبين العموميين حيث التسمية وليس الممارسة و يتعلق الأمر بمحاسبين الأموال والقيم ومحاسبين التركيز بالإضافة للمسؤولية المشتركة والتضامنية بين الأمر بالصرف والمحاسب العمومي والمراقب الميزانياتي عند وقوع أخطاء ، لاسيما ما يتعلق بتجاوز الاعتمادات المرخصة أو الوثائق المبررة بالإضافة الى توسيع مبدأ التنافي من الزوجة فقط إلى الزوجة والآباء والأبناء والأخوة من الدرجة الأولى، وأخيرا تبني مبدأ الاستحقاق بدلا عن الاكتفاء بمبدأ محاسبة الصندوق:



المراجع:

- القانون العضوي رقم 15 - 18 مؤرخ في 22 ذي الحجة عام 1439 الموافق ل 02 سبتمبر 2018 المتعلق بقوانين المالية، المعدل والمتمم
- لقانون رقم 07-23 المؤرخ في 03 ذي الحجة 1444 الموافق ل 21 جويلية 2023 المتعلق بقواعد المحاسبة العمومية والتسيير المالي
- المرسوم التنفيذي رقم 90 - 23 المؤرخ في 22 فبراير 2024 الذي يحدد محتوى وكيفية تطبيق المحاسبة العمومية
- القرار الوزاري رقم 124 المؤرخ في 15 أوت 2022 المتعلق بتصنيف حسابات الميزانية حسب الطبيعة الاقتصادية للنفقة العمومية

Les Statistiques des Finances Publiques : Quel Impact sur l'Économie ?



Abdenour IDRISOU

Inspecteur Divisionnaire
à la DGTC

Au sein des économies contemporaines, les finances publiques jouent un rôle central dans la trajectoire des nations. La gestion rigoureuse des ressources, la maîtrise des flux financiers, et l'élaboration de politiques efficaces sont les fondements du bien-être économique. Un équilibre économique est atteint lorsque tous les acteurs trouvent satisfaction, reflétant ainsi la santé globale de l'économie et la capacité de l'État à répondre aux besoins variés à travers ses finances publiques.

Les relations économiques entre le marché et l'État ont toujours alimenté les débats en pensée économique. Bien que l'État soit souvent perçu comme un agent économique en crise, marqué par une gestion fréquemment jugée inefficace, Fontanel & Samson (2002) rappellent qu'il demeure un acteur irremplaçable, malgré les controverses qui l'entourent.

En Algérie, où l'économie est peu diversifiée et le secteur public en développement, les Statistiques des Finances Publiques (SFP) jouent un rôle essentiel. Elles sont cruciales pour éclairer les décisions économiques, élaborer des politiques publiques efficaces et assurer une gestion budgétaire transparente. Ainsi, elles contribuent non seulement à renforcer le rôle de l'État dans l'économie, mais aussi à améliorer la conjoncture économique du pays.

Ce travail vise donc à explorer l'impact potentiel des SFP sur l'économie, cherchant à déterminer si elles influencent réellement la trajectoire économique ou si leur impact reste limité, tout en soulignant leur rôle dans la gouvernance et l'efficacité des politiques publiques.

1. Les SFP : Définition, Portée et Utilité

Les finances publiques sont définies comme étant les finances de l'État, englobant un ensemble de recettes et de dépenses consigné dans un budget (Boudet, 2015). Ce qui fait, l'analyse des finances publiques repose principalement sur des Statistiques des Finances Publiques (SFP), qui peuvent être succinctement décrites comme des données financières détaillant les revenus et les dépenses gouvernementales. Plus précisément, elles représentent une branche de la statistique économique se concentrant sur les données financières du secteur public. Le FMI (2009), par exemple, les définit comme mesurant les activités financières des administrations publiques dans une économie donnée. Elles sont compilées conformément aux Manuels de Statistiques des Finances Publiques (MSFP) du FMI, qui définissent les concepts, les classifications et les méthodologies de comptabilité publique.

De manière simplifiée, les SFP sont un ensemble de données standardisées décrivant les recettes, les dépenses et toutes les opérations financières des administrations publiques ainsi que leurs soldes. Cela implique logiquement l'existence des statistiques des recettes publiques, ainsi que des statistiques des dépenses publiques, voire même des statistiques de la dette du secteur public. D'ailleurs, ces termes sont couramment utilisés dans le jargon scientifique international, comme en témoigne l'intitulé des guides de l'OCDE (2018, 2021) pour les «statistiques des recettes publiques», ainsi que l'intitulé du guide du FMI (2011) pour les «statistiques de la dette du secteur public».

Ces statistiques jouent un rôle déterminant en permettant l'analyse de la santé financière du gouvernement, l'identification des tendances économiques et l'évaluation de l'impact des politiques publiques. Plusieurs organisations internationales, telles que le FMI, la CNUCED, la Banque mondiale, l'OCDE, l'Eurostat, la BCE, Statistique Canada et la Division des Statistiques pour le Développement (SDD) de la Communauté du Pacifique (CPS), leur accordent une grande attention, attestant ainsi de leur importance capitale.

Le programme de dépenses publiques et de responsabilité financière (PEFA), initié en 2001, a établi un cadre standard, le cadre PEFA, pour évaluer la gestion des finances publiques (GFP). Il repose sur une méthodologie qui utilise des indicateurs quantitatifs pour mesurer la performance de la GFP à des moments spécifiques, offrant ainsi un aperçu des forces et des faiblesses de ce domaine au fil du temps. Le PEFA (2018) identifie 94 caractéristiques à travers 31 indicateurs clés répartis en 7 grands domaines d'activité, ce qui est en fait la norme pour les évaluations de la GFP.

Il convient de noter que le terme couramment utilisé en anglais pour désigner les "Statistiques des Finances Publiques (SFP)" est "Government Finance Statistics (GFS)."

Dans le contexte d'une GFP de plus en plus déterminante pour la stabilité économique et le développement durable, les SFP s'imposent comme un outil indispensable pour l'évaluation et l'amélioration des pratiques de GFP. La précision dans la mesure et l'analyse des finances publiques grâce à des données statistiques permet de :

- Suivre l'évolution des finances du secteur public ;
- Identifier le degré d'intervention publique optimal (ou nécessaire) dans l'économie ;
- Outil d'aide à la prise de décision ;
- Permet une plus grande transparence, redevabilité et responsabilité.

La maîtrise du cadre des SFP nécessite une gamme d'outils, allant des compétences en comptabilité publique et en statistiques à la reconnaissance de l'importance des systèmes d'information numériques pour éclairer les décisions.

2. Recommandations du FMI et expérience algérienne

La comptabilité publique joue un rôle central en enregistrant les données financières, constituant une matière première pour le cadre des SFP. Le FMI accorde une attention particulière aux SFP, en clarifiant les concepts et en développant le cadre institutionnel nécessaire, ainsi qu'en abordant l'ensemble du processus, de la collecte initiale des données à leur utilisation finale, mettant en lumière les méthodes de collecte, de traitement et de validation.

Le FMI publie de façon périodique des manuels et guides, actualisés pour refléter les évolutions économiques mondiales majeures et intégrer des améliorations méthodologiques, telles que l'adoption des normes comptables internationales du secteur public (IPSAS). Cela démontre l'engagement envers l'harmonisation des statistiques et des informations financières, soulignant également le caractère primordial de la comptabilité patrimoniale comme base du cadre SFP.

Poursuivant cette harmonisation des statistiques et des informations financières, le Manuel de Statistiques des Finances Publiques (MSFP) de 2014 du FMI positionne les SFP comme un outil crucial pour l'analyse économique contemporaine. L'alignement du cadre SFP sur d'autres données macroéconomiques permet l'intégration des SFP à d'autres ensembles de données, évaluant ainsi l'activité du secteur public par rapport à l'économie globale, tout en permettant des comparaisons internationales.

Le MSFP (2014) (FMI, 2014) montre comment les SFP sont employées pour analyser divers aspects, notamment l'ampleur de l'administration publique et sa contribution à la demande globale, à l'investissement et à l'épargne. Elles servent également à évaluer l'impact des politiques fiscales et budgétaires sur la situation économique, y compris l'utilisation des ressources, les conditions monétaires et le niveau de l'endettement national.

De plus, ces statistiques permettent de mesurer la pression fiscale, d'analyser la protection tarifaire et d'évaluer le système de protection sociale. Récemment, les analystes

du FMI se sont également penchés sur les règles de finances publiques, les déficits structurels, l'efficacité des dépenses consacrées à la réduction de la pauvreté, la durabilité des politiques budgétaires, la position de l'endettement, la valeur nette du patrimoine des administrations publiques, et le montant de leurs passifs conditionnels, y compris les obligations liées aux pensions de sécurité sociale (De Clerck & Tobias Wickens, 2014).

Ce MSFP (2014) s'inscrit dans une série de normes méthodologiques publiées par le FMI. Il représente une version révisée du MSFP (2001) et vient compléter les autres publications du département des statistiques du FMI, à savoir le Manuel de la balance des paiements et de la position extérieure globale (FMI, 2009a), le Manuel de statistiques monétaires et financières (FMI, 2000), les Statistiques de la dette du secteur public (FMI, 2011), le Manuel des comptes nationaux trimestriels (Bloem et al., 2001) et le Système Général de Diffusion des Données (FMI, 2007).

Les révisions visent à refléter les évolutions économiques internationales majeures au fil du temps et d'incorporer les améliorations apportées aux méthodes d'enregistrement et à la méthodologie. Par exemple, l'adoption des normes comptables internationales du secteur public (IPSAS) et les efforts continus visant à harmoniser la présentation des statistiques et des informations financières ont conduit à l'intégration de modifications supplémentaires dans le MSFP (2014), qui est également harmonisé avec le Système de comptabilité nationale (United Nations et al., 2008).

Ce manuel de 2014 représente donc une avancée significative dans la standardisation des méthodes de collecte et de présentation des données budgétaires, contribuant ainsi aux efforts internationaux visant à améliorer la comptabilité publique et la transparence des informations dans le secteur public.

L'Algérie a exprimé sa volonté de se conformer aux normes internationales en adoptant une approche de gestion des finances publiques axée sur les objectifs, comme en témoigne l'adoption de la loi organique 18-15 relative aux lois de finances, entraînant ainsi une série de réformes dans le domaine de la comptabilité publique. La nouvelle loi 23-07 du 21 juin 2023, relative aux règles de comptabilité publique et de gestion financière, instaure une comptabilité patrimoniale qui constituera un pilier essentiel pour la mise en œuvre concrète du cadre des SFP. De plus, le nouvel organigramme de la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité (DGTC) a mis en place une sous-direction des statistiques des finances publiques, soulignant ainsi l'intérêt croissant accordé à ce domaine.

À l'origine des SFP, bien que leurs racines remontent aux années 1970, c'est avec la publication du Manuel des Statistiques des Finances Publiques (MSFP) en 1986 que les SFP ont acquis un cadre de référence international solide. Élaboré sous l'égide du FMI, ce manuel a posé les premières directives détaillées pour établir ces statistiques. Le projet du MSFP (1986) a été mis à la disposition des autorités publiques, des banques centrales, des instituts nationaux de statistique et des organisations internationales

Veuillez noter que l'abréviation "SDD" correspond à l'abréviation anglaise de la dénomination officielle de cette division, qui est "Statistics for Development Division".

L'acronyme PEFA correspond au nom officiel en anglais "Public Expenditure and Financial Accountability".

pour consultation, et a fait l'objet de plusieurs séminaires régionaux. Suite aux retours recueillis, ce manuel a été publié en s'appuyant également sur les travaux préalables liés aux annuaires des SFP « Government Finance Statistics Yearbook » du FMI, bien qu'il n'ait pas été entièrement aligné sur d'autres statistiques macroéconomiques. Cependant, l'alignement ultérieur du cadre SFP avec les autres données macroéconomiques a permis leur utilisation comme source de données intégrée, facilitant ainsi non seulement l'évaluation des activités des administrations publiques par rapport aux autres secteurs de l'économie, mais aussi la comparaison internationale.

L'innovation majeure réside donc dans l'alignement progressif des SFP sur d'autres indicateurs économiques. Cette intégration permet désormais d'évaluer de manière plus précise l'impact des politiques publiques sur l'ensemble de l'économie. Les SFP servent ainsi de pont entre les données budgétaires et les autres statistiques macroéconomiques, offrant une vision plus globale de la situation économique d'un pays.

En somme, les SFP ne se limitent plus à un simple suivi des recettes et des dépenses publiques. Elles sont devenues un outil d'analyse stratégique, indispensable pour comprendre les mécanismes économiques et prendre des décisions éclairées en matière de politiques budgétaires. En d'autres termes, les SFP ont évolué d'un simple outil de suivi des finances publiques vers un élément clé de l'analyse économique globale. Leur intégration aux autres statistiques économiques permet d'obtenir une vision plus précise et détaillée de l'impact des politiques budgétaires sur l'ensemble de l'économie.

3. Les SFP et la bonne gouvernance : données probantes de l'Algérie

Cette section vise à répondre à la problématique centrale de ce travail : explorer l'impact potentiel des Statistiques des Finances Publiques (SFP) sur l'économie et/ou la gouvernance économique. L'objectif est de déterminer si les SFP influencent réellement la trajectoire économique ou si leur impact reste limité.

Pour ce faire, des tests économétriques ont été réalisés, incluant un test de corrélation, un test de causalité, et une analyse de régression. Ces tests ont été appliqués à deux ensembles de variables spécifiques à l'Algérie, sélectionnées à partir des bases de données en ligne de la Banque mondiale. Le premier ensemble représente la capacité du gouvernement à formuler et mettre en œuvre efficacement des politiques judicieuses, avec des variables telles que l'Efficacité du gouvernement (Government Effectiveness) et la Qualité réglementaire (Regulatory Quality). Le second ensemble, conçu pour représenter les SFP, inclut des indicateurs liés à la capacité statistique du pays, notamment la qualité des données sources, la méthodologie employée, et la périodicité des données.

3.1. Analyse de Corrélation

L'analyse de corrélation, qui évalue la relation linéaire entre différentes variables, révèle des associations significatives entre les variables étudiées. Une forte corrélation positive (0,80) apparaît entre la capacité statistique (Stat Capacity) et la qualité des données sources (Source Data), suggérant que des données fiables renforcent la capacité statistique. Une corrélation modérée est également observée entre la capacité statistique et la méthodologie (0,34) ainsi que la périodicité des statistiques (0,48). Concernant la qualité réglementaire (Regul Qual), une corrélation significative de 0,83 avec la qualité des données sources souligne le rôle crucial de données fiables pour une réglementation efficace. L'efficacité gouvernementale (Gov Effct) présente des corrélations faibles mais positives avec la méthodologie et la périodicité, et une corrélation négative avec les données sources, suggérant des limites dans la fiabilité des données pour la gouvernance. De plus, la corrélation négative entre la méthodologie et la qualité réglementaire (-0,49) révèle une possible inadéquation entre les pratiques méthodologiques et les exigences réglementaires, justifiant ainsi les réformes récentes engagées par l'État.

Tableau 1 : Résultats du test de corrélation entre les variables sélectionnées

	Stat Capacity	Source Data	Stat Method	Stat Periodicity	Regul Qual	Gov Effct
Stat Capacity	1					
Source Data	0,80	1				
Stat Method	0,34	-0,25	1			
Stat Periodicity	0,48	0,08	0,37	1		
Regul Qual	0,55	0,83	-0,49	0,13	1	
Gov Effct	-0,16	0,13	0,22	-0,17	1	1

Les annuaires "Government Finance Statistics Yearbook" (GFSY) du FMI sont des publications annuelles qui fournissent des données détaillées sur les opérations financières des administrations publiques et de leurs sous-secteurs pour 133 pays membres du FMI. Les données sont présentées selon le cadre conceptuel du MSFP (2014). Les GFSY sont publiés depuis 1977 par le Département des statistiques du FMI. La dernière édition disponible est celle de 2017, qui a été publiée en 2018.

3.2. Analyse de Causalité

L'analyse de causalité, basée sur le test de (Granger, 1969), a révélé plusieurs relations causales significatives entre les variables étudiées, avec un seuil de risque fixé à 5%. Une causalité bidirectionnelle est observée entre la capacité statistique et la qualité des données sources, indiquant que ces deux éléments se renforcent mutuellement. De plus, la méthodologie statistique influence significativement la capacité statistique et la qualité des données sources, soulignant l'importance de méthodes robustes pour améliorer ces deux aspects. Enfin, la périodicité des statistiques montre une causalité sur l'efficacité gouvernementale, suggérant que la régularité des publications statistiques (ou bien leurs disponibilités) impacte la performance du gouvernement.

3.3. Analyse de Régression

L'analyse de régression, visant à quantifier l'impact des SFP sur l'économie, montre que la capacité statistique (Stat Capacity) a une influence positive sur l'efficacité gouvernementale et la croissance économique. La première équation de régression estimée, modélise l'efficacité gouvernementale (Gov Efft) en fonction de la capacité statistique, et donne un coefficient de 0,7, indiquant que chaque augmentation d'une unité de la capacité statistique améliore l'efficacité gouvernementale de 0,7 unité :

$$\text{Gov Efft} = 0,7 \text{ Stat Capacity} \quad (1)$$

La seconde équation estimée, relie la capacité statistique à la croissance économique, et révèle un coefficient de 4,36, suggérant une influence significative et plus que proportionnelle de la capacité statistique sur la croissance :

$$\text{Growth} = 4,36 \text{ Stat Capacity} \quad (2)$$

Les résultats des analyses de corrélation, de causalité et de régression convergent pour montrer l'importance cruciale des SFP pour l'amélioration de la gouvernance et de la performance économique en Algérie. Une capacité statistique renforcée, soutenue par des données de qualité, des méthodes robustes et une périodicité régulière, non seulement favorise une meilleure réglementation et une efficacité gouvernementale accrue, mais contribue également de manière significative à la croissance économique du pays. Ces résultats soulignent la nécessité d'améliorer les SFP pour soutenir le développement économique et institutionnel de l'Algérie.

Conclusion

En conclusion, les SFP représentent un outil essentiel pour comprendre l'état de santé économique d'un pays. Elles fournissent des données cruciales sur les revenus, les dépenses et la dette du gouvernement,

ainsi que sur les politiques fiscales et budgétaires en vigueur (Andrea et al., 2017). Ces informations sont indispensables pour les décideurs politiques, les économistes et les chercheurs afin de mesurer les performances économiques, évaluer l'efficacité des politiques publiques et prendre des décisions informées et donc assurer une meilleure maîtrise des finances publiques.

Pour garantir la qualité et la fiabilité des SFP, il est essentiel de les baser sur une comptabilité publique moderne ancrée dans un système d'information et reposant sur la logique des droits et des obligations constatés. Cela nécessite des SI bien élaborés et digitalisés pour garantir des enregistrements instantanés et fiables des flux économiques. Cette approche permettra de fournir une image précise et fidèle de la santé financière du secteur public.

Bibliographie

- Bloem, A. M., Dippelsman, R., & Mähle, N. O. (2001). Quarterly national accounts manual : concepts, data sources, and compilation. International Monetary Fund.
- Boudet, J.-F. (2015). Fiches de Finances publiques, finances privées et finances religieuses.
- De Clerck, S., & Tobias Wickens. (2014). Manuel De Statistiques De Finances Publiques 2014. International Monetary Fund.
- FMI. (2000). Manuel de Statistiques Monétaires et Financières.
- FMI. (2007). Système général de diffusion des données : Guide à l'intention des Participants et des Utilisateurs.
- FMI. (2009a). Balance of Payments Manual, Sixth Edition. International Monetary Fund.
- FMI. (2009b). Fiche Descriptive Les Statistiques De Finances Publiques (SFP). www.imf.org
- FMI. (2011). Statistiques de la dette du secteur public: Guide pour les statisticiens et les utilisateurs. International Monetary Fund.
- FMI. (2014). Using The Government Finance Statistics Manual 2014 (Gfsm 2014) In Fiscal Analysis: Understanding Fiscal Rules and Interpreting the Data. <http://www.imf.org/external/data.htm>
- Fontanel, J., & Samson, I. (2002). L'Etat, un agent économique contestable, mais irremplaçable. <https://hal.univ-grenoble-alpes.fr/hal-02197691>
- Granger, C. W. J. (1969). Investigating Causal Relations by Econometric Models and Cross-Spectral Methods. In This content downloaded on Thu (Vol. 37, Issue 3).
- OCDE. (2018). Élaboration de la base de données mondiales des statistiques des recettes publiques.
- OCDE. (2021). Statistiques des recettes publiques GUIDE D'INTERPRÉTATION.
- PEFA. (2018). Manuel PEFA Volume II : Guide pratique d'évaluation PEFA. United Nations, European Commission, International Monetary Fund, Organisation for Economic Co-operation and Development, & World Bank.
- (2008). System of National Accounts. United Nations.

Les calculs ont été réalisés à l'aide du logiciel Eviews 13. Une présentation plus exhaustive des variables utilisées est disponible en ligne sur le site web de la Banque mondiale.

Selon le FMI, (2011), des SFP de qualité doivent posséder cinq caractéristiques clés : l'exhaustivité, la solidité, l'utilité, la cohérence et la comparabilité.

Entretien avec le SG/CNC



Mohamed BERKACHE - Secrétaire Général du CNC

1- Le SCF, 14 ans depuis sa mise en application fait l'objet d'une évaluation et connaît actuellement des travaux de révision, qu'en est-il de l'état d'avancement de ces travaux ?

Avant d'aborder le volet lié à la révision du référentiel comptable « SCF », il est important de revenir sur la genèse de l'élaboration du SCF, le contexte qui a prévalu et les changements intervenus par rapport au Plan Comptable National (PCN).

Le Système Comptable Financier, adossé aux normes internationales IAS/IFRS et promulgué par loi 07-11 du 25 novembre 2007 a été rendu applicable à toutes les entités économiques et organismes soumis à la tenue de la comptabilité commerciale à compter du 1er janvier 2010. Le SCF a été élaboré par le Conseil National de la Comptabilité (CNC), avec la collaboration d'un groupement français constitué du conseil de l'ordre des experts-comptables, de la compagnie nationale des commissaires aux comptes et du conseil national de la comptabilité durant la période de 1998 à 2005 en prenant en compte les normes internationales en application à cette époque et du moins jusqu'en 2004, avec la contribution d'un groupe d'experts-comptables algériens, qui ont participé aux travaux de rédaction du référentiel comptable. Ainsi, depuis la promulgation de la Loi n° 07-11 du 25 novembre 2007 portant Système Comptable Financier (SCF).

L'objectif de ce nouvel référentiel comptable (SCF) était répondre à l'évolution de nos entités, qui désormais évoluent dans un environnement économique différent de celui des années 70, il fallait donc prévoir un référentiel comptable

autre que le PCN, qui ne répondait plus au contexte économique, et dont les restitutions étaient destinées plutôt à l'administration fiscale et à des fins statistiques, alors qu'au niveau international, les états financiers sont destinés principalement aux utilisateurs, fournisseurs, créanciers et tiers qui pourraient être intéressés par un éventuel investissement.

Ainsi, après 14 ans de mise en application, il s'avère que celui-ci nécessite une mise à jour tenant compte des évolutions de la normalisation et de la pratique comptable au niveau international pour obtenir une information financière de qualité et reflétant l'image fidèle de l'activité économique.

2- : Quelles sont les principales causes ayant rendu nécessaire une mise à jour voir une révision du SCF ?

Ce qu'il faudrait savoir c'est qu'il a été enregistré un nombre important de demandes émanant des utilisateurs (Institutions, entreprises, professionnels de la comptabilité...etc) sollicitant le CNC pour des explications et/ou des modalités d'application de différents concepts, règles et principes d'évaluation et de comptabilisation. Ces demandes traduisent ainsi les difficultés qu'ils ont rencontrées lors de son application, et donc nécessitaient une prise en charge dans la le référentiel comptable en apportant des éléments de réponse et/ou des clarifications à même de lever toute ambiguïté ou incompréhension .

A cet effet, différents avis visant l'accompagnement des entités ont été émis par le CNC à travers le comité de veille, principes et normes avant la création de la commission de normalisation des pratiques comptables et des diligences professionnelles qui a pris le relais dès son installation, conformément aux dispositions de la loi 10-01 du 29 juin 2010. Ces avis méritent d'être consolidés dans le corps du SCF, bien sûr avec une actualisation par rapport au développement de la règle ou du principe liée à chaque avis.

Aussi certaines rubriques du SCF méritaient d'être plus explicitées et plus détaillées pour permettre aux utilisateurs des états financiers de mieux s'imprégner de la règle y afférente et de lever toute équivoque pouvant subsister et qui altérerait l'esprit même de la règle et de permettre une application homogène et rationnelle des différentes dispositions du référentiel comptable, considérant que l'un des principes fondamentaux du SCF étant la comparabilité dans l'espace et le temps d'où l'a nécessité de se référer aux mêmes règles et à une même philosophie comptable.

Enfin et principalement, l'évolution des normes internationales, sachant que le SCF a été élaboré sur la base des normes internationales adoptées en 2004 et que celles-ci ont connu des évolutions importantes notamment en raison des mutations intervenues au niveau des sphères économique et financière, qui ont nécessité une adaptation de certaines règles et principes avec les nouvelles approches, dans le but d'obtenir une information financière fidèle, pertinente, fiable, comparable et intelligible.

Par ailleurs, le groupe de travail a été saisi par l'université 20 aout 1955 - Skikda, à l'effet de participer au colloque national qu'organise l'université, sous le thème : « L'adoption du Système Comptable Financier en Algérie : les préalables économiques et institutionnels », s'articulant autour de cinq (05) axes :

1. La mondialisation de la pratique comptable ;
2. L'économie algérienne est-elle adaptée aux normes IAS/IFRS ;
3. La normalisation comptable en Algérie ;
4. Les Institutions : théorie institutionnelle et adoption des normes comptables internationales ;
5. Le SCF en Algérie : bilan et perspectives.

La contribution du groupe de travail a été concrétisée par un exposé de la démarche de révision de la Loi 07-11, adoptée par le groupe et des premières conclusions de ses travaux.

Recensement des avis émis par la commission de normalisation des pratiques comptables et des diligences professionnelles

Le groupe de travail a procédé au recensement des demandes d'avis reçues des utilisateurs du SCF et des avis rendus par la Commission de Normalisation des Pratiques Comptables et des Diligences Professionnelles, dont ceux ayant une portée générale.

La démarche adoptée à ce titre consiste à classer les demandes reçues par thématiques, dont chacune regroupe les problématiques posées correspondantes.

Organisation de rencontres sectorielles

L'objectif recherché à travers l'organisation des rencontres sectorielles est de dresser, conjointement, un diagnostic sur le retour d'expérience dans l'application des dispositions du référentiel comptable et de capitaliser celles liées à toute initiative, éventuellement, prise pour résoudre une problématique spécifique née/issue de la nature des activités propres au secteur concerné.

Dans ce cadre, deux rencontres sectorielles ont été organisées :

La rencontre relative au secteur de l'Energie : Les hydrocarbures

Organisée le 08 octobre 2019 par la Direction Générale du Groupe Sonatrach au siège de celle-ci. Cette rencontre a réuni les membres du groupe de travail avec les cadres financiers et comptables de Sonatrach qui ont présenté l'entreprise, l'organisation des services comptables pour débattre ensuite des problématiques liées à l'application du SCF, en respectant l'architecture de l'appel à contribution pour, enfin, sortir avec des recommandations que le groupe de travail s'est engagé à prendre en compte dans les conclusions de ses travaux.

Rencontre relative au secteur marchand de l'industrie

Organisée par le ministère de l'industrie et des mines – Direction Générale du secteur marchand de l'industrie le 06 novembre 2019 au niveau du Centre d'Etudes et des Tech-

rencontre a regroupé tous les directeurs des Finances et de la Comptabilité ainsi que les commissaires aux comptes des entités opérant dans le secteur marchand sous tutelle du ministère de l'industrie.

Organisation de séminaires régionaux

Quatre (04) séminaires régionaux ont été prévus : Ouest – Est- Sud pour clôturer la phase d'état des lieux à Alger pour la région Centre, sous le thème : « **Recensement des difficultés d'application du Système Comptable Financier** » au profit des utilisateurs du référentiel comptable : professionnels de la comptabilité, opérateurs économiques publics et privés, et universitaires.

L'objectif de ces séminaires est de recueillir, auprès des participants, les difficultés qu'ils ont rencontrées dans l'application du SCF depuis sa mise en œuvre. Il s'inscrit en droite ligne avec l'appel à contribution lancé par le groupe de travail.

Le programme dispensé est le même pour les quatre éditions régionales.

Séminaire régional Ouest

Le séminaire a eu lieu le 12 octobre 2019 à la salle des conférences de l'hôtel Le Phoenix à Oran. 200 invitations ont été envoyées à l'adresse de professionnels, des acteurs économiques et des universitaires couvrant 14 wilayas : AIN TIMOUCHENT, BECHAR, CHLEF, EL BAYADH, MASCARA, MOSTAGANEM, NAAMA, ORAN, RELIZANE, SAIDA, SIDI BEL ABBES, TIARET, TISSEMSSILET, TLEM-CEN.

Le séminaire a enregistré la participation de 158 personnes répartis comme suit :

- 49 professionnels sur 120 invités
- 22 universitaires sur 30 invités ;
- 31 participants représentant les opérateurs économiques sur 45 invités ;
- 06 auditeurs- stagiaires sur 8 invités ;
- 33 autres invités du CNC ;
- 17 autres professionnels (participation spontanée).

Séminaire régional Est

Le séminaire a eu lieu le 30 novembre 2019 à la salle des conférences de l'hôtel El Khayem à Constantine. 200 invitations ont été envoyées à l'adresse de professionnels, des acteurs économiques et des universitaires couvrant 14 wilayas de l'Est : ANNABA, BATNA, BORDJ BOUARRERIDJ, CONSTANTINE, EL TAREF, GUELMA, JIJEL, KHENCHELA, MILA, OUM EL BOUAGHI, SETIF, SKIKDA, SOUK AHRAS, TEBESSA.

Séminaire régional Sud

Prévu le 29 février 2020 en partenariat avec l'opérateur économique le Groupe Sonatrach qui a bien voulu héberger l'évènement au niveau de la base du 24 février à HAS-SI MESSAOUD, le séminaire régional Sud a été annulé la veille, et ce pour des raisons de force majeure, propres au Groupe Sonatrach.

185 participants ont été effectivement invités couvrant les wilayas : ADRAR, BISKRA, EL OUED, GHARDAIA, HASSI MESSAOUD,

3- Quelle a été la démarche et les actions entreprises dans le cadre de la révision du SCF ?

Un groupe de travail composé de 14 membres dont des experts-comptables et des cadres relevant du CNC et de l'administration centrale du ministère des Finances, a été créé par décision n° 003 du 15 janvier 2018 de Monsieur le ministre des finances, et a été installé par Monsieur le Directeur Général de la Comptabilité le 15 octobre à la même année. Ses travaux s'articulent autour de ses principales missions :

- l'élaboration d'une feuille de route décrivant les différentes étapes à accomplir ainsi que les conditions et les moyens à mettre en œuvre pour l'évaluation et la révision de la loi portant Système Comptable Financier " SCF " et ses textes d'application;
- le lancement d'une enquête nationale auprès des entreprises et acteurs économiques visant à recueillir en retour leur expérience sur le passage au Système Comptable Financier (état des lieux) ainsi que les difficultés rencontrées;
- le traitement des conclusions de l'enquête auprès des entreprises, portant sur l'état d'application du Système Comptable Financier, (difficultés rencontrées par les entreprises lors du basculement comptable du PCN vers le SCF) et organisation de toute rencontre susceptible d'examiner les difficultés rencontrées et les questions posées par les entités;
- la revue des requêtes et interrogations issues des difficultés soulevées par les entités des différents secteurs économiques suite à l'application du SCF et les différents avis émis en réponse par la commission de normalisation des pratiques comptables et des diligences professionnelles du Conseil National de la Comptabilité;
- le recensement des nouvelles normes internationales IFRS, publiées après l'adoption du SCF (après 2004) et tout texte d'explication s'y rapportant;
- l'adaptation des nouvelles normes internationales à intégrer au SCF et organisation de toute rencontre susceptible d'enrichir la compréhension des nouvelles normes (définition, portées, méthodes,);
- la mise à jour et l'élaboration de la nouvelle mouture du projet de loi portant SCF;
- la mise à jour et l'élaboration des différents textes d'application du SCF (décrets et arrêtés).

C'est ainsi que le groupe de travail a entamé ses travaux à travers :

Elaboration de la feuille de route de l'évaluation et de la révision du SCF, à travers quatre (04) grandes phases :

- 1.Première phase :** Etat des lieux et diagnostic ;
- 2.Deuxième phase :** Recensement et appréciation des nouvelles normes IFRS ;
- 3.Troisième phase :** Evaluation et révision du SCF ;
- 4.Quatrième phase :** Finalisation des travaux.

Au titre de la phase du diagnostic et l'état des lieux, des réalisations ont été enregistrées :

Organisation du séminaire de démarrage des travaux d'évaluation et de révision du SCF

Organisé à la salle des conférences de l'hôtel El Aurassi, le 21 janvier 2019, sous le patronage de Monsieur le ministre des Finances, le séminaire avait pour objectif principal le lancement des travaux d'évaluation et de révision de la loi 07-11 du 25 novembre 2007 portant SCF, selon un programme qui s'articule autour de trois thématiques :

- Présentation et vulgarisation de la feuille de route élaborée par le groupe de travail ;
- Présentation de l'Appel à contribution relative à l'enquête nationale dont l'objet est le recensement, auprès des utilisateurs du SCF, des difficultés qu'ils ont rencontrées lors de l'application du SCF depuis sa mise en œuvre ;
- Illustration des difficultés nées de l'application du SCF à travers la contribution de deux opérateurs économiques en l'occurrence le Groupe Sonatrach et la Compagnie Air Algérie.

Lancement de l'enquête nationale auprès des utilisateurs du SCF

Une enquête nationale a été lancée par le groupe de travail en avril 2019 et ce, à l'effet de recueillir auprès des utilisateurs du SCF : professionnels de la comptabilité experts-comptables, commissaires aux comptes et comptables agréés, opérateurs économiques publics & privés et universitaires & académiciens, les difficultés qu'ils ont rencontrées dans l'application du référentiel comptable depuis sa mise en œuvre.

Collaboration avec les établissements de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifiques

Le groupe de travail a considéré que le secteur de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique constitue un partenaire incontournable à travers sa contribution à la formation et des nombreux travaux de recherche initiés par les enseignants et les étudiants dans le domaine comptable notamment depuis l'avènement de la loi 07-11 portant Système Comptable Financier. Ces derniers faisant part des difficultés et des contraintes rencontrées lors de l'application des dispositions du SCF, pourraient, à travers des recommandations et/ou propositions, constituer une source susceptible d'alimenter les travaux de révision du référentiel comptable.

Pour ce faire, le groupe de travail a engagé des actions auprès de l'Ecole des Hautes études commerciales (EHEC) & l'Ecole Supérieure de Commerce (ESC), portant essentiellement sur :

- Le recensement des travaux de recherches (thèses Master et Doctorat) ;
 - L'élaboration d'une synthèse des travaux faisant apparaître les recommandations les plus pertinentes selon un canevas précisant la thématique – les problématiques liées – Les analyses et critiques – Les solutions envisageables.
- Une deuxième action dans ce sens a été, également, entreprise avec l'Université Alger 3, Faculté des sciences économiques, sciences commerciales et des sciences de gestion, partenaire du Conseil National de la Comptabilité dans l'organisation de l'examen à titre transitoire en vue de l'obtention du titre d'expert-comptable.

Une deuxième action dans ce sens a été, également, entreprise avec l'Université Alger 3, Faculté des sciences économiques, sciences commerciales et des sciences de gestion, partenaire du Conseil National de la Comptabilité dans l'organisation de l'examen à titre transitoire en vue de l'obtention du titre d'expert-comptable.

Par ailleurs, le groupe de travail a été saisi par l'université 20 aout 1955 - Skikda, à l'effet de participer au colloque national qu'organise l'université, sous le thème : « L'adoption du Système Comptable Financier en Algérie : les préalables économiques et institutionnels », s'articulant autour de cinq (05) axes :

1. La mondialisation de la pratique comptable ;
2. L'économie algérienne est-elle adaptée aux normes IAS/IFRS ;
3. La normalisation comptable en Algérie ;
4. Les Institutions : théorie institutionnelle et adoption des normes comptables internationales ;
5. Le SCF en Algérie : bilan et perspectives.

La contribution du groupe de travail a été concrétisée par un exposé de la démarche de révision de la Loi 07-11, adoptée par le groupe et des premières conclusions de ses travaux.

Recensement des avis émis par la commission de normalisation des pratiques comptables et des diligences professionnelles

Le groupe de travail a procédé au recensement des demandes d'avis reçues des utilisateurs du SCF et des avis rendus par la Commission de Normalisation des Pratiques Comptables et des Diligences Professionnelles, dont ceux ayant une portée générale.

La démarche adoptée à ce titre consiste à classer les demandes reçues par thématiques, dont chacune regroupe les problématiques posées correspondantes.

Organisation de rencontres sectorielles

L'objectif recherché à travers l'organisation des rencontres sectorielles est de dresser, conjointement, un diagnostic sur le retour d'expérience dans l'application des dispositions du référentiel comptable et de capitaliser celles liées à toute initiative, éventuellement, prise pour résoudre une problématique spécifique née/issue de la nature des activités propres au secteur concerné.

Dans ce cadre, deux rencontres sectorielles ont été organisées :

-La rencontre relative au secteur de l'Energie : Les hydrocarbures

Organisée le 08 octobre 2019 par la Direction Générale du Groupe Sonatrach au siège de celle-ci. Cette rencontre a réuni les membres du groupe de travail avec les cadres financiers et comptables de Sonatrach qui ont présenté l'entreprise, l'organisation des services comptables pour débattre ensuite des problématiques liées à l'application du SCF, en respectant l'architecture de l'appel à contribution pour, enfin, sortir avec des recommandations que le groupe de travail s'est engagé à prendre en compte dans les conclusions de ses travaux.

-Rencontre relative au secteur marchand de l'industrie

Organisée par le ministère de l'industrie et des mines – Direction Générale du secteur marchand de l'industrie le 06 novembre 2019 au niveau du Centre d'Etudes et des Tech-

niques de l'Information et de la Communication (CETIC), la rencontre a regroupé tous les directeurs des Finances et de la Comptabilité ainsi que les commissaires aux comptes des entités opérant dans le secteur marchand sous tutelle du ministère de l'industrie.

Organisation de séminaires régionaux

Quatre (04) séminaires régionaux ont été prévus : Ouest – Est- Sud pour clôturer la phase d'état des lieux à Alger pour la région Centre, sous le thème : « Recensement des difficultés d'application du Système Comptable Financier » au profit des utilisateurs du référentiel comptable : professionnels de la comptabilité, opérateurs économiques publics et privés, et universitaires.

L'objectif de ces séminaires est de recueillir, auprès des participants, les difficultés qu'ils ont rencontrées dans l'application du SCF depuis sa mise en œuvre. Il s'inscrit en droite ligne avec l'appel à contribution lancé par le groupe de travail.

Le programme dispensé est le même pour les quatre éditions régionales.

Séminaire régional Ouest

Le séminaire a eu lieu le 12 octobre 2019 à la salle des conférences de l'hôtel Le Phoenix à Oran. 200 invitations ont été envoyées à l'adresse de professionnels, des acteurs économiques et des universitaires couvrant 14 wilayas : AIN TIMOUCHENT, BECHAR, CHLEF, EL BAYADH, MASCARA, MOSTAGANEM, NAAMA, ORAN, RELIZANE, SAIDA, SIDI BEL ABBES, TIARET, TISSEMSSILET, TLEM-CEN.

Le séminaire a enregistré la participation de 158 personnes répartis comme suit :

- 49 professionnels sur 120 invités
- 22 universitaires sur 30 invités ;
- 31 participants représentant les opérateurs économiques sur 45 invités ;
- 06 auditeurs- stagiaires sur 8 invités ;
- 33 autres invités du CNC ;
- 17 autres professionnels (participation spontanée).

Séminaire régional Est

Le séminaire a eu lieu le 30 novembre 2019 à la salle des conférences de l'hôtel El Khayem à Constantine. 200 invitations ont été envoyées à l'adresse de professionnels, des acteurs économiques et des universitaires couvrant 14 wilayas de l'Est : ANNABA, BATNA, BORDJ BOUARRERIDJ, CONSTANTINE, EL TAREF, GUELMA, JIJEL, KHENCHELA, MILA, OUM EL BOUAGHI, SETIF, SKIKDA, SOUK AHRAS, TEBESSA.

Séminaire régional Sud

Prévu le 29 février 2020 en partenariat avec l'opérateur économique le Groupe Sonatrach qui a bien voulu héberger l'évènement au niveau de la base du 24 février à HAS-SI MESSAOUD, le séminaire régional Sud a été annulé la veille, et ce pour des raisons de force majeure, propres au Groupe Sonatrach.

185 participants ont été effectivement invités couvrant les wilayas : ADRAR, BISKRA, EL OUED, GHARDAIA, HAS-SI MESSAOUD, ILLIZI, OUARGLA, TAMANRASSET, TINDOUF.

La tenue de cet évènement avec les mêmes conditions susmentionnées a été reportée pour une date ultérieure dont l'organisation a été entravée par la survenue de la crise sa-

nitaire Covid-19, qui a mis tout le pays dans une situation de confinement et de gel des activités économiques, socio-culturelles et professionnelles depuis mars 2020.

S'agissant des travaux du recensement et d'appréciation des nouvelles normes IFRS à l'indicatif de la 2ème phase de la feuille de route, le groupe de travail a finalisé la révision de certains thèmes : stocks, les actifs non courants détenus en vue de la vente, produits des activités ordinaires tirés des contrats, Impôts différés, immobilisations corporelles et incorporelles, consolidation, instruments financiers, les emprunts, et les changements de méthodes, les subventions, et les changements d'estimation et correction d'erreurs.

4- La phase état des lieux et diagnostic finalisée, la phase d'appréciation des normes en cours de finalisation, quels sont les travaux qui restent à réaliser dans le cadre de la révision du SCF ?

Il s'agit d'entamer la formalisation de l'évaluation et révision du SCF, inscrites dans le cadre de la 3ème phase qui a été effectivement engagée en parallèle à l'appréciation des normes IFRS/IAS. Le groupe de travail ne s'est pas limité à la simple lecture des normes IAS/IFRS, une phase d'appréciation des évolutions qu'ont connues ces normes, leur adaptation et adoption, tenant compte du contexte national juridique et normatif a été consacrée à cet effet. Cette phase permettra au groupe de travail de reformuler les dispositions du SCF au fur et à mesure de l'avancement de ses travaux, le but étant de rédiger une première ébauche du SCF amendé.

Cette mouture couvre jusqu'ici l'ensemble des thématiques finalisées, et en adoptant cette démarche, elle est appelée à évoluer très prochainement avec prise en compte du reste des thématiques prévues au titre de la clôture des travaux. Ainsi d'autres thématiques seront traitées par rapport à l'évolution des normes. Il s'agit des états financiers, les concessions, les opérations faites en monnaies étrangères, location financement, avantages octroyés au personnel. Une autre phase, la dernière, sera consacrée à la formalisation de l'amendement du cadre juridique SCF à travers la révision de ses textes (Loi, décret et arrêté) tenant compte des évolutions et des nouveautés introduites.

5- D'autres perspectives des travaux de la révision du SCF ?

Au terme de la révision du SCF deux actions sont prévues, pour permettre de rendre accessible et compréhensif le nouvel référentiel comptable. Il s'agit de :

La vulgarisation et la formation :

Cette action non moins importante, aura pour objectif de vulgariser les nouveautés introduites dans le référentiel

comptable, de les expliciter en mettant en exergue pour chaque règle, principes, méthodes et rubriques les changements intervenus. Cette action touche tous les utilisateurs des états financiers (professionnels, organes de gestion, DFC, enseignants, étudiants, institutions financières et administration). Elle consiste à expliquer les changements intervenus et leur impact dans l'élaboration des états financiers, dans un premier temps, puis par la suite, il s'agit de prévoir des journées de formation approfondie dédiées à l'examen de toutes les nouveautés en s'appuyant sur des cas pratiques permettant d'assimiler concrètement ce nouveau référentiel.

Dans ce contexte, il ya lieu d'associer les secteurs de l'enseignement supérieur et la formation professionnelle pour permettre d'une part aux enseignant de s'imprégner des nouveautés introduites et de les intégrer dans leur programme d'enseignement et de sensibiliser les étudiants et apprenants, ne serait ce dans un premier temps, sur la nouvelle pratique avant que ça soit pris en charge dans les programmes pédagogiques.

Mise à jour du manuel du SCF :

Le CNC avait élaboré en 2013 un manuel de comptabilité financière, sous forme de guide d'application du SCF qui avait pour objectif de favoriser une bonne compréhension du SCF, de sensibiliser les gestionnaires aux innovations introduites et de doter les responsables comptables et les gestionnaires d'un outil de référence. Ce guide pratique étant un outil complémentaire d'accompagnement dans la mise en œuvre du SCF, devra être mis à jour en tenant compte des principaux réaménagements portés au SCF. Ce manuel révisé constituera un moyen de vulgarisation des nouvelles règles d'évaluation et de comptabilisation, mais aussi outil didactique présentant des cas pratiques facilitant la compréhension et l'assimilation de ces règles pour aussi bien les utilisateurs des états financiers que pour les enseignants, étudiants et stagiaires.

Cette action nécessiterait l'implication des professionnels de la comptabilité, notamment ceux ayant participé aux travaux de révision du SCF.





بنك الجزائر الخارجي Banque Extérieure d'Algérie

بنك في مستوى تطلعاتكم

UNE BANQUE À LA HAUTEUR DE VOS ASPIRATIONS



البنك الأول في الجزائر الخاص بالمحروقات، الطاقة، الصناعة و التصدير ...

LA PREMIÈRE BANQUE EN ALGÉRIE POUR LES HYDROCARBURES, L'ÉNERGIE, L'INDUSTRIE ET L'EXPORT ...



AMERICAN
EXPRESS



mastercard.



الصيف الإسلامي
Finance Islamique

بنك الجزائر الخارجي يلتزم بمرافقتكم في مشاريعكم و يقدم لكم حلولاً أكيدة، سريعة و فعالة.

LA BANQUE EXTÉRIEURE D'ALGÉRIE S'ENGAGE À VOUS ACCOMPAGNER DANS VOS PROJETS
ET À VOUS PROPOSER DES SOLUTIONS FIABLES, RAPIDES ET EFFICACES.

مرافقة
وسائل الدفع و الودائع

ACCOMPAGNEMENT
MODES DE PAIEMENT
ET ACOMPTE

نصائح
مرافقة فردية و مشخصة

CONSEILS
ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUEL
ET PERSONNALISÉ

تمويل
للشركات و الأفراد

FINANCEMENTS
POUR LES ENTREPRISES
ET LES PARTICULIERS



www.bea.dz

La CNEP-Banque, stratégie de développement et orientations économiques et financières du pays.



Sid Ahmed BOUZIANI, Directeur Général de la Cnep Banque

En tant qu'institution financière, la CNEP-Banque a pris plusieurs mesures pour répondre aux nouvelles orientations économiques et financières et aux besoins, y compris nouveaux et innovants, de ses clients. La mise en place d'un plan stratégique pour la période 2023-2025 traduit ce défi national et fixe les axes fondamentaux avec pour objectif principal le parachèvement de la transformation de notre établissement en Banque universelle.

Les axes du développement stratégique arrêtés par la CNEP-Banque sont :

- La diversification du portefeuille et des produits en faveur des professionnels et entreprises ;
 - La modernisation de la Banque ;
 - Le parachèvement du déploiement du nouveau système d'information
 - La stratégie de Sécurité des Systèmes d'Information.
- La réalisation de ses objectifs passe nécessairement par :
- Le développement et la valorisation de la Ressource Humaine ;
 - La refonte de la fonction commerciale ;
 - L'amélioration de la rentabilité de la Banque ;
 - Le recentrage des activités de la Banque sur son cor business .

Dans le cadre de la mise en œuvre du plan stratégique, la CNEP-Banque a entrepris une série d'actions visant à optimiser ses performances et à contribuer au développement économique du pays. Parmi ces mesures :

1. Diversification de l'offre de produits.

La CNEP-Banque œuvre à consolider sa position de leader sur le marché de l'immobilier et à diversifier son portefeuille de prêts destinés aux professionnels et aux entreprises. C'est ainsi que la CNEP-Banque développe et

étoffe la gamme de ses produits et services pour répondre aux besoins des opérateurs économiques et des particuliers :

- Commercialisation des crédits d'exploitation ;
- Simplification et assouplissement des conditions de crédits notamment ceux en faveur des entreprises et professionnels ;
- Le développement des crédits d'investissement, notamment en direction de la PME et de la PMI ;
- Participation au financement de l'agriculture et de l'industrie agroalimentaire, à partir de 2024 ;
- La participation aux crédits syndiqués ;
- Mise place du projet de déploiement de l'activité de commerce extérieur.
- Commercialisation du pack d'ouverture de compte « Marhaba » ;
- Commercialisation du prêt « Sérénité » destiné au financement de fourniture et pose de système de chauffage.

2. Volet modernisation des services bancaires.

Parallèlement à ses efforts, pour répondre aux besoins économiques et financiers en constante évolution, la CNEP-Banque active sur la modernisation de ses services bancaires. Elle a investi lourdement dans les nouvelles technologies de l'information pour améliorer l'expérience client, offrir des services bancaires en ligne, et mobiles, plus efficaces et sécurisés.

La digitalisation rationalise, par ailleurs, les processus et autres procédures internes pour une meilleure efficacité opérationnelle, une rapidité et célérité dans la prise en charge des doléances multiples, variées et inscrites dans la durée des clientèles de la banque.

La solution Global Banking est le cœur de cette évolution technologique de la CNEP-Banque, engagée dans un processus de développement de son activité. Ce processus est passé par la phase de refonte de son Système d'Information et assure aujourd'hui une couverture fonctionnelle de toutes ses activités et est adaptée à en recevoir de nouvelles.

La digitalisation et la monétique sont une suite logique de cette bascule technologique. La CNEP-Banque a engagé un plan de digitalisation de ses processus internes et ceux en direction de la clientèle.

Le lancement de la Banque e

n ligne (préouverture et demande de financement en ligne) est des premières réalisations suivies par la mise en place de la Banque Mobile. Soit des services de banque à distance mis à la disposition de la clientèle en multicanal (WEB, MOBILE ET SMS), sous le nom commercial CNEP-CONNECT ;

La plateforme de vente de biens en ligne CNEP-MARKET est un service qui offre la possibilité aux clients de la banque de réserver et de souscrire à des demandes

d'acquisition de logements et de locaux en ligne.

En attendant prochainement le Cardless (retrait sans carte) les paiements en ligne sont possibles ainsi que les paiements électroniques de proximité comme à travers les TPE distribués auprès de commerçants.

Et au mois de mai 2024 la banque a entamé la vente de « Rihlati », l'assurance voyage en ligne. Ces exemples témoignent de notre volonté d'aller encore plus loin dans la satisfaction de nos clients.

Dans le même sillage, la signature de la convention de partenariat avec Algérie poste, en décembre 2023 s'inscrit dans le cadre des orientations des pouvoirs publics portant facilitation et simplification des procédures et visant le renforcement et l'accélération de l'inclusion financière. Cette démarche confirme la volonté des deux institutions à moderniser l'ensemble des prestations offertes à notre clientèle. Il s'agit principalement d'équiper en Carte Epargne, en remplacement des livrets épargne classique, nos (05) cinq millions d'épargnants CNEP domiciliés au niveau d'Algérie Poste. Cette mesure s'accompagne par la mise en place de l'espace client « ecnep.poste.dz » avec élargissement du système de notification SMS OTP en temps réel pour nos clients.

Le centre de relation clientèle « CRC » est l'une de nos dernières réalisations pour la prise en charge des demandes des clients notamment le conseil, l'assistance dans l'utilisation des cartes et d'autres services à distance.

3. Volet promotion de l'inclusion financière

La CNEP-Banque déploie des efforts pour étendre sa présence sur le territoire national, en ouvrant de nouvelles agences, en dotant d'autres d'espaces libre-service (accessibles 7/7 et H 24) et en développant des solutions financières accessibles aux citoyens.

Notre réseau de distribution couvre actuellement 49 Wilayas sur 58. Avec le concours des autorités locales nous prospectons activement les autres wilayas pour le renforcement de notre représentation.

L'élargissement du parc d'acceptation (DAB et TPE) et du nombre d'espaces libres services est une réalité palpable pour nos clients et partenaires comme l'est la diversification des canaux de distribution à distance par le lancement de la Banque en ligne et du mobile Banking.

Nous soulignons, aussi, l'effort de facilitation d'ouverture de compte, particulièrement, avec le pack Marhaba. Nos clients sont, ainsi, automatiquement dotés d'un chéquier, d'une carte bancaire (CIB), d'un service de banque en ligne e-banking et d'un service SMS-banking pour toutes leurs opérations.

4. Développement de l'activité de la finance islamique.

La CNEP-banque s'investit dans le développement de la finance islamique depuis le lancement massif de cette activité en 2020.

Nous sommes le premier établissement bancaire public à introduire la finance alternative avec le lancement du compte épargne sans intérêts « Rasmali » dont le solde dépasse les 116 milliards de DA à Mars 2024 comme nous avons été pionnier dans la bancassurance en Algérie.

Nous mettons à la disposition de nos clients 117 guichets islamiques dans 117 agences en plus d'une (1) agence exclusivement dédiée à la finance islamique dans un réseau de distribution couvrant 48 wilayas.

En matière de produits islamiques commercialisés nous comptabilisons six (06) offres à savoir: Ijara Tamlikia – Financement Logement aux particuliers ; Tamwil Akari Maskane (Mourabaha logement aux particuliers) ; Tamwil Akari Aradi (Mourabaha Terrain aux particuliers) ; Tamwil Mahallat (Mourabaha locaux aux particuliers). Enfin, les Comptes chèque Islamiques Particuliers et comptes courants pour les Commerçants/ Entreprises.

5. Volet encouragement de l'entrepreneuriat.

Dans le cadre du développement et du soutien de l'écosystème entrepreneurial en Algérie, une étape significative a été franchie avec la signature, en décembre 2023, d'une convention entre la CNEP Banque et l'Algerian Start-up Fund (ASF).

Cette convention définit les modalités, obligations et conditions de la mise à disposition de la Tour Ab17, située à la cité des 554 logements El Djawhara au niveau de El Hamma, Belouizdad Alger, au profit du Partenaire ASF dans le cadre de son activité de sous-location au bénéfice des startups en Algérie.

A travers cette démarche, la CNEP-Banque et l'ASF se positionnent en faveur du développement de l'écosystème entrepreneurial en Algérie. Cette collaboration reflète leur engagement à soutenir l'innovation, à encourager l'émergence de nouvelles entreprises et à stimuler la croissance économique du pays s'inscrivant ainsi, dans une vision de développement de la banque et sa réorientation vers le marché des entreprises.

Ainsi, la CNEP-Banque contribue à stimuler l'innovation et vise à soutenir les jeunes entrepreneurs et les startups. La participation de la CNEP-Banque à plusieurs manifestations sur les Fintech et autres forums de jeunes entrepreneurs montre sa ferme volonté et son implication dans le développement de ces filières d'avenir.

La CNEP-Banque héritière d'une tradition solide, profondément ancrée dans l'histoire économique de l'Algérie fête cette année 60 ans d'existence et de service au profit du citoyen algérien.

Aujourd'hui, la CNEP-Banque se positionne en tant qu'institution financière incontournable, alliant tradition et innovation pour accompagner ses clients dans leurs projets et aspirations, contribuant ainsi au dynamisme économique de l'Algérie.

مقابلة مع السيد يوسف لالاماس، المدير العام لبنك التنمية المحلية BDL



ملء استمارة المعلومات المتضمنة ببياناته الشخصية ،إرفاق الوثائق المطلوبة إلكترونياً، مع تحديد الوكالة التي يريد فتح حساب بنكي فيها، ليتم بعدها تحديد موعد على مستوى الوكالة البنكية المعنية مع المكلف بالزبائن قصد استكمال إجراءات فتح الحساب.

حاليا يقوم البنك بوضع اللمسات الأخيرة على نظامها الرقمي الجديد لمعالجة طلبات القروض، والذي من المقرر إطلاقه نهاية العام الجاري. وبهذا المشروع، سيتمكن البنك من تجميع كافة مراحل معالجة طلبات القروض في منصة رقمية واحدة، بدءاً من استقبال الطلب وحتى اتخاذ القرار النهائي. وسيتيح هذا النظام للموظفين معالجة الطلبات إلكترونياً. كما سيتمكن الزبائن من متابعة طلباتهم عبر هذه المنصة .

س 02 ماذا عن الخدمات الرقمية الأخرى التي تم إطلاقها من قبل بنك التنمية المحلية ؟

سيما تلك المتعلقة بالخدمات الرقمية، وعليه فإنه في شهر فيفري للسنة الجارية، قام بنك التنمية المحلية باستحداث خدمته المتمثلة في طلب التمويل عبر الانترنت لصالح كافة شرائح الزبائن (الخواص، المهنيين، الشركات) في إطار التمويل الكلاسيكي والتمويل الإسلامي.

هذه المنصة الرقمية ستكون مخصصة لتقديم طلب التمويل عبر الإنترنت، تسمح لزبائن البنك الحصول على مختلف التمويلات بطريقة بسيطة وسريعة عبر الموقع الإلكتروني للبنك www.bdl.dz ، او من خلال تطبيق DIGITBDL وذلك 24س على 24س و 7 أيام على 7 أيام.

كما سبق وقلت ان هذه الخدمة ستشمل جميع أنواع التمويلات التي يقدمها

لقد أصبح التحول الرقمي ضرورة حتمية على جميع البنوك والمؤسسات المالية في جميع أنحاء العالم قصد مواكبة التطورات السريعة في التكنولوجيا وتلبية احتياجات الزبائن وذلك عبر تحول الأنشطة والعمليات التقليدية إلى أنشطة وعمليات رقمية باستخدام التكنولوجيا الرقمية.

في هذا الصدد، قام بنك التنمية المحلية (BDL) بتسطير استراتيجية كاملة لعصرنة خدماته المصرفية و تنويعها. للتعرف عن كثب على واقع التحول الرقمي في هذا البنك، أجرت مجلة الخزينة العمومية هذه المقابلة مع المدير العام لبنك التنمية المحلية.

س01 لقد قطعت مؤسستكم البنكية اشواطاً معتبرة في مجال التحول الرقمي من اجل تلبية احتياجات زبائنكم. ماهي اهم الخدمات البنكية المقدمة من طرف البنك ؟

لقد قطعنا بالفعل شوطاً كبيراً، فيما يخص تنفيذ استراتيجية العصرنة المسطرة من قبل البنك والتي ترمي لرقمنه خدمات المؤسسات المالية والبنكية في البلاد، من خلال إطلاق عدداً من المبادرات والمشاريع المهمة، منها تطبيق بنك التنمية المحلية الرقمي، DIGITBDL الذي يوفر لزبائننا مجموعة واسعة من الخدمات المصرفية الرقمية، بما في ذلك تحويل الأموال و طلب البطاقات و الاطلاع على الرصيد وكذا متابعة القروض والتأمينات المستفاد منها وغيرها من الخدمات البنكية .

كما أنه تم حديثاً إدراج خدمة مصرفية إلكترونية جديدة تتمثل في "خدمة فتح الحسابات البنكية عبر الأنترنت " و هي خدمة مجانية تسمح لمستخدميها بفتح ثلاث أنواع من الحسابات، وهي الحساب الجاري و حساب الادخار و كذا حساب العملة الصعبة، و للاستفادة من هذه الخدمة ينبغي على زبون البنك

مستجدياتها من خلال استراتيجية تكوين متكاملة تم وضعها سنة 2024 حتى يستفيد موظفي البنك من دورات تكوينية و أخرى تدريبية لتطوير مهاراتهم المهنية في هذا المجال أين تم التطرق لعدة محاور مهمة على غرار "تحليل البيانات" و "النظام المعلوماتي" و "التسويق الرقمي" و "التحول الرقمي و كذا "الأمن السيبرالي"، حيث يتم سنويا تخصيص ميزانية تتجاوز 1.9% من كتلة الأجور.

وإن هذه الإمكانيات التي يضعها البنك لتطوير مهارات عماله في المجال الرقمي هي انعكاس لالتزامنا بالتميز والابتكار في كل ما نقدمه من منتجات وخدمات بنكية لربائنا.

س 05 ما هي الرؤى والأهداف المستقبلية للبنك في المجال الرقمي ؟

في إطار الجهود التي نبذلها اليوم وفي ظل التحديات التي نخوضها، يمكننا القول أن نظرتنا المستقبلية في المجال الرقمي تتوافق مع متطلبات العصر وتوقعات المواطنين، لذا فإننا اليوم نعمل على توسيع نطاق الخدمات المصرفية عبر الإنترنت وتطوير تطبيقات الهاتف المحمول لتشمل جميع المنتجات والخدمات البنكية، إضافة إلى خلق منصات رقمية تفاعلية و توفير حلول رقمية مبتكرة تناسب احتياجات الفئات غير المدرجة في النظام المالي كما أننا نعمل على التعاون مع شركات التكنولوجيا المالية لتقديم حلول مبتكرة لتعزيز الشمول المالي و إنشاء بيئة عمل داعمة للابتكار و مشجعة لتطوير حلول رقمية جديدة.

وإننا لن نوفر أي جهد لتحقيق أهدافنا وتجسيد رؤيتنا المستقبلية على أرض الواقع، فاليوم جميع عمال بنك التنمية المحلية مجندون لرفع هذا التحدي فنحن نؤمن بأن التكنولوجيا الرقمية هي مفتاح النجاح في المستقبل لذا فإننا سنستغله أفضل استغلال حتى نكون في طليعة البنوك الرقمية و نعمل على تعزيز مكانتنا كبنك رائد في مجال الخدمات الرقمية.



البنك في إطار التمويل الكلاسيكي والتمويل الإسلامي.
فيما يخص التمويلات التي يمكن طلبها عن بعد، فهي تتمثل في:
- التمويلات الاستهلاكية وقروض الاستثمار.
- تمويلات كل من المشاريع الصغيرة والمتوسطة.
أما التمويلات الإسلامية التي يمكن طلبها عن بعد، فمنها ما هو مخصص للأفراد ويتعلق الأمر بـ:
- مرابحة استهلاكية ومرابحة سيارة.
- وكذلك منتج الإجارة المنتهية بالتمليك بالنسبة لشراء العقار.
وأخرى مخصصة للمؤسسات وتتمثل في:
- مرابحة الاستغلال ومرابحة الاستثمار.

وللاستفادة من هذه الخدمة يقوم مقدم الطلب بإدخال المعلومات الأساسية لمشروعه، على غرار مبلغ التمويل المطلوب ومدته وكذا طبيعة المشروع.
كما تقدم هذه المنصة أيضا نموذجًا للتمويل يسمح لمقدم الطلب بالحصول على القيمة التقديرية لمبلغ التمويل من خلال عملية المحاكاة المتوفرة.

س 03 في تصورك ما هو دور الرقمنة في مختلف العمليات النقدية والبنكية؟

كما تعلمون تلعب الرقمنة دورًا مهمًا في جميع جوانب حياتنا، بما في ذلك تعاملاتنا النقدية والبنكية، حيث تساهم في تسهيل هذه العمليات من خلال تبسيط جميع الإجراءات التي يقوم بها الزبون، كما تساهم أيضا في زيادة نجاعة العمليات المصرفية، وذلك بتقديم خدمات بشكل أسرع وأكثر فعالية، وأخيرا حماية المعلومات فمن المهم اتخاذ تدابير أمنية متينة، حيث ان البنك يعمل دائما على تعزيز حماية البيانات من المخاطر المختلفة.

والجدير بالذكر أن هذا التحول الرقمي أدى إلى عدة تغيرات إيجابية مست بالدرجة الأولى طريقة تعامل البنك مع الزبون، حيث أصبح اليوم بإمكاننا و بفضل الرقمنة توفير للمواطن الوسائل النقدية التي من شأنها أن تسهل تعاملاته التجارية اليومية ، حيث تم تسجيل ارتفاع استخدام البطاقات البنكية بشكل كبير في السنوات الأخيرة، و بما أننا نتكلم عن البطاقات البنكية، يجب التنويه أن بنك التنمية المحلية اليوم يضع تحت تصرف زبائنه ما يقارب من 243 000 بطاقة بنكية متداولة، لتسهيل معاملاتهم النقدية، علاوة على ذلك ، فلقد تم تسجيل خلال السداسي الأول لسنة 2024 نتائج استثنائية فيما يخص المعاملات عبر الإنترنت (الدفع الإلكتروني) و التي تتم عبر بطاقات CIB حيث أنها تجاوزت 1 مليار دينار جزائري، أي ما يعادل 120 ألف عملية دفع عبر الأنترنت.

ولأن الرقمنة في تطور مستمر فإننا سنواصل مواكبتها لمضاعفة هذه الأرقام المسجلة وذلك من خلال تطوير خدمات نقدية جديدة خصوصا وأن 2024 تعتبر سنة التحول الرقمي وعصرنة العمليات البنكية.

س 04 فيما يكمن دور التكوين وآليات تطوير مهارات إطارات وعمال البنك في المجال الرقمي؟

لطالما أولى بنك التنمية المحلية أهمية بالغة للتكوين بصفة عامة على جميع المستويات و في جميع المجالات التي تمس الخدمات التي نقدمها، و لأننا اليوم كبنك وطني مطالبون بتطوير وعصرنة خدماتنا المالية، عن طريق تسريع وتيرة التحول الرقمي وتأمين وتطوير التعاملات بين مختلف الفاعلين في حلقة النشاط الاقتصادي، فإننا نولي أهمية خاصة للرقمنة و نعمل دائما على مواكبة



LA SAA PAR LES CHIFFRES

Avec un chiffre d'affaires de plus de
30.2 Md. DZD
soit **227** M.USD
+1% ↗

45.8 Md. DZD
soit **344** M.USD
Marge de solvabilité +4% ↗

Plus de 11 fois le minimum réglementaire
requis en matière de provisions
techniques

35 Md. DZD
soit **262** M.USD
+16% ↗

Capital social

Le plus important du secteur des
assurances en Algérie

52.5 Md. DZD
soit **394** M.USD
d'Actif financier +4% ↗

Premier actif immobilier du secteur
des assurances

LE RÉSEAU LE PLUS DENSE DU PAYS

16 Directions Régionales / **305** Agences Directes / **234** Agents Généraux / **266** Bureaux Bancassurance



SPA au Capital Social de **35 000 000 000** DZD.
Immeuble SAA lot 234 Quartier d'Affaires, Bab Ezzouar - Alger.
Tél.: +213 (0) 21 225 000 / 050 / 151
ecoute_client@saa.dz
saa.dz | f | in

SAA, Certifiée ISO 9001:2015



La Cession Obligatoire en Réassurance « COR » : de quoi parle-t-on ?



Nacer SAIS
PDG de la CAAT

Dans les diverses discussions à propos de la cession obligatoire en réassurance, l'aspect relatif au taux de cession, que beaucoup estiment élevé, a toujours prévalu. L'on considère, à juste titre, que le niveau de la COR ne devrait pas dépasser un taux symbolique de 5 à 10% comme ce fut le cas avant 2009. Ceci permettrait à la puissance publique à la fois, de contrôler les transferts de fonds vers l'étranger, opérés dans le cadre de la réassurance, et de favoriser la compétition entre les acteurs d'assurance, grâce à une variété d'offres de réassurance tant nationale qu'internationale.

Cependant, se limiter à aborder la notion de la cession obligatoire en réassurance uniquement sous le prisme du niveau de cession (taux), voire de la part de la prime revenant au réassureur bénéficiaire de cette cession, reviendrait à négliger d'autres aspects, tout aussi importants de cette notion. Ainsi, pour que l'analyse soit globale et complète, il est nécessaire de traiter également, et surtout, le fondement juridique de la COR et sa philosophie.

• L'origine de la cession obligatoire en réassurance ?

Dans une économie planifiée, le contrôle des changes fait partie des leviers de régulation et de contrôle exercés par la puissance publique. La rareté de la devise liée aux considérations qui ne seront pas évoquées dans cette contribution, explique l'évidence du contrôle exercé par la banque centrale. Ce contrôle vise à rationaliser l'utilisation de la ressource que représente la « devise », avec pour objectif d'assurer l'équilibre de la balance des paiements.

La cession obligatoire en réassurance constitue, donc, un des leviers par lesquels s'exerce cette démarche de rationalisation de l'utilisation des monnaies dites fortes. La question qui se pose est alors de savoir : comment permettre l'exercice de ce contrôle des transferts, sans heurter l'autonomie de la décision des sociétés d'assurance, consacrée par les

• La COR ne fait pas partie du dispositif législatif et réglementaire de contrôle des sociétés d'assurance.

L'Etat exerce un contrôle sur les sociétés d'assurance sous diverses formes, qui a pour finalité de faire en sorte

que celles-ci soient, en permanence, en mesure de tenir leurs engagements envers les bénéficiaires des garanties d'assurance. Ainsi, les assureurs sont soumis, de par le monde, à un ensemble de règles d'organisation, de fonctionnement et de capacités financières, appelées « règles prudentielles », conçues pour protéger les intérêts des assurés et des bénéficiaires des garanties d'assurance.

La cession obligatoire en réassurance, même si elle peut s'apparenter à une mesure destinée à renforcer le contrôle des sociétés d'assurance, n'est donc pas considérée comme telle, en ce qu'elle répond à d'autres objectifs, comme il a été précédemment indiqué.

• La cession obligatoire en réassurance heurte-t-elle l'autonomie des sociétés d'assurance ?

Les sociétés d'assurance sont, généralement, des sociétés par actions, régies par le droit privé, le code de commerce en l'occurrence. Ce texte de base consacre la souveraineté des organes sociaux et l'autonomie de gestion de ces mêmes entités.

Etant au centre du système de gestion des risques des compagnies d'assurance, l'acte de réassurance demeure, universellement, dans le champ de contrôle de celles-ci, en vertu de l'autonomie caractérisant les sociétés commerciales. Autrement dit, le choix des programmes de réassurance et des partenaires appelés à supporter ces programmes, est du ressort des sociétés d'assurance, dites aussi cédantes.

Rendre obligatoire par la force de Loi, le placement en réassurance auprès d'une société de droit privé, préalablement désignée, est donc de nature à aller à contre-courant de cette liberté d'action des assureurs.

• Allier l'autonomie des sociétés d'assurance et la cession obligatoire en réassurance ?

Ce que l'on peut considérer comme une réelle incompatibilité entre la liberté d'action des sociétés d'assurance en ce qui concerne le choix de leur programme de réassurance et la liste des réassureurs supportant ce programme, relève de la responsabilité des organes de gestion de la société, peut, à notre sens, s'atténuer par l'adossement de cette cession obligatoire à une garantie de l'Etat, au profit des cédantes.

Il est tout à fait compréhensible que la cession obligatoire puisse servir d'instrument de contrôle et de maîtrise des flux de devises vers l'étranger, s'agissant, non seulement du volume de ces flux, mais surtout de leur opportunité. En somme, cet instrument vise à éviter des transferts abusifs au titre des affaires qui, de par les engagements en jeu, peuvent bien être gardées localement.

Permettre à la fois à la puissance publique de connaître le volume des flux en devises partants vers l'étranger, dans le cadre de la réassurance, mais aussi la nature des affaires objet de cette réassurance, constitue la philosophie même de la COR.

C'est en rapport avec cette préoccupation, que les taux de cession dans la majorité des pays recourant à cette pratique, se situent entre 5 et 10%. Certains pays d'Afrique notamment, limitent cette cession aux seules affaires que les traités conventionnels de réassurance peuvent absorber, et laissent le libre choix aux assureurs quant aux affaires relevant de la réassurance facultative, connue pour leurs engagements élevés.

Ces niveaux de cession assurent à la puissance publique la possibilité de contrôler les flux, tout en évitant d'exposer les finances publiques à d'éventuels préjudices, pouvant résulter d'une prise de risques inconsidérée.

• Exemples de cession obligatoire en Afrique :

Pays	Type de Cession	Cession Obligatoire
Kenya	Traité uniquement	35 %
Etats membres de l'OUA	Traité uniquement	5%
Ouganda	Toutes les affaires	30%
Conférence internationale des marchés d'assurance (CIMA) Traité signé par 14 pays africains (de l'ouest notamment).	Traités & Facultatifs hors pétrole, gaz et aviation.	•20% sur les traités. •10% sur les affaires facultatives. •Ne sont pas concernées, les branches pétrole, gaz et aviation.
Ethiopie	-	40% dont 25% à Ethiopian Ré
Nigéria	-	10%
Ghana	Domestication de la réassurance auto, accidents de travail et vie.	Epuisement de la capacité nationale avant recours à l'international.
Tunisie	-	Pas de cession obligatoire, mais les sociétés d'assurance sont, elles-mêmes, actionnaires de la société tunisienne de réassurance. Les cessions se font par intérêt économique et non par la force de Loi.

• La COR a un coût pour le trésor public !

Il s'agit de trouver le point d'équilibre entre la nécessité, pour la puissance publique, d'avoir un regard sur les flux

en direction de l'étranger, opérés au titre de la réassurance, et l'exigence de rationalité en matière de gestion des finances publiques, partant du principe que la cession obligatoire n'est autre qu'une gestion pour le compte de l'Etat, exercée par le réassureur dépositaire de ladite cession.

L'on devrait trouver donc intérêt, en vertu de l'orthodoxie budgétaire, à fixer un taux d'équilibre de cession obligatoire en réassurance, qui permettrait d'éviter le financement sur le budget, de ce qui peut relever de la sphère commerciale, tout en se réservant un droit de regard sur les transactions avec l'étranger dans le cadre de l'activité de la réassurance.

Pour étayer le propos, il n'est pas inutile de rappeler, ici, que la réassurance est une technique de division de risques à l'échelle mondiale. C'est une solidarité financière qui s'exprime à travers une mutualisation, à grande échelle, des risques, rendant plus facile la compensation entre zones géographiques. C'est une véritable solidarité mondiale face à des aléas générateurs de préjudices potentiellement élevés, qu'aucun pays ne peut, à lui seul, supporter. Parmi ces risques majeurs, nous citons les catastrophes naturelles, les risques liés à l'exploitation des grandes installations industrielles, à l'aviation & aux satellites et ceux liés à la navigation maritime.

Ce taux d'équilibre dont il s'agit serait, donc, celui qui permettrait, d'une part, à l'Etat d'assurer, sans trop exposer le trésor public, le contrôle des flux monétaires vers l'étranger et la nature des affaires correspondant à ces transferts, et, d'autre part, de maintenir le caractère concurrentiel du marché des assurances, dans l'intérêt des acteurs de ce marché et des consommateurs d'assurance en général.

L'exposé des motifs ayant sous-tendu le relèvement de la cession obligatoire à 50%, opérée dans le cadre de la Loi de finance complémentaire pour 2009, a intégré cette augmentation dans une démarche globale de réduction des transferts de fonds vers l'étranger. D'autres mesures avaient, d'ailleurs, été introduites pour le même objectif, telles que la taxe sur les domiciliations bancaires et l'utilisation du crédit obligatoire du documentaire irrévocable & confirmé, comme seul moyen de paiement des importations.

L'argumentation soutenant cette mesure de relèvement de la cession obligatoire en réassurance, s'est focalisée sur l'économie à réaliser en termes de primes en devises transférées à l'étranger. Cette approche mettait sur un même pied d'égalité, les flux sortants au titre de la réassurance et ceux utilisés pour financer les importations d'autres biens de consommation et services ; ce qui n'aurait pas dû être fait, à notre sens. Force est de souligner que l'achat de la réassurance en tant que service, est un investissement qui vise, avant tout, à protéger les ressources nationales en devises, s'agissant d'une technique de transfert des risques aléatoires qui offre un financement alternatif permettant le remplacement ou la réparation de biens ou d'équipements sinistrés, grâce au concours financier de la réassurance internationale.

Cela est d'autant plus vrai qu'à titre d'exemple, lors du sinistre majeur de janvier 2004 qui a touché les installations de Sonatrach, à Skikda, pas moins de 480 millions de dollars ont été inscrits au crédit de notre balance des paiements, comme produits provenant de la réassurance internationale, au titre de l'indemnisation du sinistre dont il s'agit. Ce montant récupéré équivalait à environ 26 années de primes payées par le groupe pétrolier national.

En se limitant à l'objectif de réduire les sorties de devises, l'exposé des motifs de la LFC 2009, avait omis de tenir compte des effets négatifs potentiels, que cette mesure allait avoir sur le marché de l'assurance, dont l'altération de la concurrence et le rétrécissement de l'offre de réassurance, le renchérissement de la prime d'assurance payée par certains assurés, en raison du recours du réassureur national lui-même, pour certains grands comptes, à l'achat de la réassurance auprès du marché international.

• Analysons cette mesure avec son taux de cession actuel, fixé à 50%, et tentons d'expliquer à quoi cela correspond.

Les sociétés nationales d'assurance, toutes de droit privé, sont tenues de céder 50% de leurs programmes de réassurance, toutes formules confondues, à une autre société de droit privé, sans garantie de l'Etat, de nature à accompagner cette obligation et couvrir les conséquences d'une éventuelle difficulté de paiement, que la société dépositaire de cette cession, peut connaître pour une raison ou pour une autre.

Il est utile de rappeler, ici, le texte de création de la CAAR, en 1963, qui avait institué une cession légale de réassurance de 10%, que les sociétés étrangères opérant à l'époque en Algérie se devaient de respecter. Ce texte avait bien intégré la garantie de l'Etat au bénéfice de la CAAR, en guise de caution de solvabilité de nature à rassurer les compagnies concernées par l'application de la mesure, sur la capacité de la société publique nouvellement créée, à tenir ses engagements.

Il va sans dire que la réassurance obligatoire est une notion qui renvoie au fait juridique que l'Etat est le garant ultime du portefeuille de risques objet de cession, et ce, même en l'absence de stipulation claire dans les textes régissant l'activité d'assurance. Cette garantie devrait se matérialiser par une convention entre le trésor public et le réassureur bénéficiaire de cette mesure.

Autrement dit, l'octroi de la gestion de la COR à une société de réassurance (ou d'assurance comme cela a été le cas de la SAA à un moment), n'atténue en rien les effets juridiques nés de la COR, et donc l'obligation pour la puissance publique de protéger les entités cédantes des conséquences financières résultat de toute défaillance de l'entité dépositaire de la cession. La garantie par l'Etat des engagements pris par le dépositaire de la COR, s'impose comme un droit absolu des sociétés d'assurance cédantes.

•Appendice :

1. Idées force de la réflexion

La puissance publique est, tout à fait, en droit d'inclure la réassurance parmi les leviers de gestion et de régulation de la ressource devises et de contrôler les flux vers l'étranger effectués dans le cadre de la réassurance.

Ce levier consiste à fixer un taux de cession et à obliger les sociétés d'assurance à céder sur la base de ce taux, au bénéfice d'une entité préalablement désignée, les affaires (risques) faisant l'objet de réassurance.

Cette mesure a, cependant, des implications techniques mais surtout juridiques, à prendre en considération. En dépit du fait qu'elle soit effectuée au bénéfice d'une entité commerciale désignée par l'Etat, la cession obligatoire demeure juridiquement à la charge de ce dernier, et sa gestion se fait pour le compte du trésor public, à travers une convention passée entre celui-ci et la société à laquelle échoit la gestion de la cession obligatoire.

Eu égard à ce fait juridique, la cession obligatoire est forcément adossée à une garantie de solvabilité que l'Etat accorde à la société dépositaire, dont devraient bénéficier les sociétés d'assurance tenues par la mise en œuvre de la COR. Cette garantie assure la protection des organismes d'assurance cédants, et représente la contrepartie d'un placement de risques auprès d'un organisme qui n'a pas été choisi, selon les critères d'usage, mais plutôt imposé par la force de la Loi.

Ces principes affirmés, il reste à la puissance publique de rechercher le niveau de cette cession, en alliant les deux objectifs suivants :

- Le nécessaire contrôle des flux en devises en direction de l'étranger et la nature des affaires pour lesquelles il y a recours à l'importation des protections (couvertures en réassurance) ;
- La pertinence du financement budgétaire des risques aléatoires dont la prise en charge, de par le monde, relève de la sphère commerciale.

Ces deux impératifs conduisent à la possibilité de maintenir la cession obligatoire, mais à un taux raisonnable, bien en deçà du taux présentement appliqué.

2. Alternatives pour réduire le recours à la réassurance internationale :

Si parmi les objectifs recherchés à travers la COR, est d'augmenter la rétention nationale ; l'augmentation de l'offre en réassurance par une multiplication des acteurs nationaux de réassurance, peut bien constituer une sérieuse alternative.

Grace à une amélioration de l'offre locale en réassurance, les inconvénients nés de l'institution de la COR seront nettement tempérés et le caractère concurrentiel du marché de l'assurance national, renforcé.

Il s'agit d'encourager l'arrivée de nouvelles capacités de réassurance sur le marché. L'Etat propriétaire de quatre sociétés d'assurance peut, dans le cadre de l'impérative restructuration du secteur public marchand, en relation avec l'activité d'assurance, initier ce cercle vertueux en transformant en compagnie de réassurance, la société qui présente le plus d'atouts.

Cette transformation serait accompagnée d'une ouverture de capital de la société retenue, à d'autres investisseurs tant publics que privés, dans le but de lui donner les moyens d'élargir sa base de souscription et de contribuer à l'effort d'amélioration, recherchée, de la rétention nationale.



Les entreprises face aux risques cyber : Entre résilience et remédiation



Hamza ARBANE

DGA technique et Commercial
Société Nationale d'Assurance « SAA »

À l'ère du numérique, la cybersécurité est devenue une préoccupation centrale pour les entreprises de toutes tailles. Dans un monde où les technologies de l'information jouent un rôle vital dans presque toutes les facettes des opérations commerciales, la sécurité de ces systèmes n'est pas seulement une nécessité mais un impératif stratégique. Les données représentent souvent le cœur de l'activité d'une entreprise, influençant les décisions, les opérations et les interactions client. Par conséquent, la protection de ces données contre des cyberattaques de plus en plus sophistiquées est primordiale.

Avec une augmentation significative des incidents de cybersécurité, qui comprennent des attaques de phishing, des violations de données, des ransomwares, et d'autres formes de cybercriminalité, les organisations sont constamment mises à l'épreuve. Ces attaques ne se limitent pas seulement à des pertes financières directes ; elles peuvent également entraîner des interruptions d'activité, une perte de confiance de la part des clients, des dommages à la réputation et de lourdes amendes réglementaires. En 2021, selon IBM, le coût moyen d'une violation de données s'élevait à environ 4,24 millions de dollars, ce qui représente une augmentation de 10% par rapport à 2019.

Dans ce contexte, les entreprises doivent développer des stratégies robustes pour assurer leur résilience. La résilience en cybersécurité se réfère à la capacité d'une organisation à anticiper, résister, récupérer et évoluer face aux cybermenaces. Cela exige non seulement des solutions technologiques avancées mais également une culture de sécurité omniprésente à tous les niveaux de l'organisation. De même, les procédures de remédiation doivent être rapides et efficaces, permettant à l'entreprise de reprendre ses activités le plus rapidement possible après une attaque, tout en tirant des leçons pour renforcer la sécurité à l'avenir.

Cet article propose d'explorer en profondeur les enjeux, les stratégies et les chiffres clés qui dessinent

le paysage actuel de la cybersécurité en entreprise. Nous examinerons comment les entreprises peuvent construire des infrastructures informatiques résilientes, mettre en œuvre des protocoles de détection proactive des menaces, et développer des plans de réponse aux incidents qui minimisent les dégâts et accélèrent la récupération. Par des exemples concrets et des statistiques à jour, nous illustrerons les meilleures pratiques et les défis persistants dans ce domaine crucial.

Contexte et enjeux :

Au cours de la dernière décennie, le paysage des cyberattaques a évolué de manière dramatique, se complexifiant et se diversifiant à une vitesse alarmante. La transformation digitale des entreprises a élargi leur surface d'attaque, les rendant plus vulnérables à une variété grandissante de menaces. Des attaques de déni de service (DDoS) aux infiltrations de ransomware, en passant par le phishing et les attaques contre la chaîne d'approvisionnement, les vecteurs d'attaque se sont multipliés, exploitant toute faille dans les défenses des organisations.

Selon une étude réalisée par des chercheurs de l'Université de Maryland, une cyberattaque a lieu toutes les 39 secondes, soulignant l'intensité et la régularité avec lesquelles les cybercriminels tentent de pénétrer les systèmes informatiques. Ces chiffres alarmants ne se limitent pas aux grandes corporations internationales ; les petites et moyennes entreprises sont également dans le collimateur, souvent perçues comme des cibles plus faciles en raison de leurs ressources de sécurité moindres.

Les répercussions d'une cyberattaque peuvent être catastrophiques pour toute entreprise. Elles comprennent, entre autres :

Les données, qu'il s'agisse d'informations confidentielles sur les clients, de propriété intellectuelle ou de données financières, sont souvent la cible principale des attaquants. Leur perte ou leur vol peut entraîner des conséquences juridiques et opérationnelles graves. Une attaque réussie peut paralyser les systèmes informatiques, entraînant un arrêt de la production ou des services, ce qui peut coûter aux entreprises des sommes astronomiques en pertes de revenus. Par exemple, une attaque par ransomware sur Maersk en 2017 a entraîné une interruption de plusieurs jours et coûté à l'entreprise jusqu'à 300 millions de dollars en pertes. Au-delà des pertes immédiates, les dommages à la réputation d'une entreprise peuvent avoir des effets à long terme sur la confiance des clients et des partenaires. Une enquête de l'institut Ponemon montre que 65% des consommateurs perdent confiance dans une marque après une fuite de données. Par ailleurs, les coûts pour remédier à une cyberattaque incluent les dépenses en matière de récupération des systèmes, les amendes

réglementaires, les paiements de rançon dans le cas de ransomware, sans compter les potentielles actions en justice et les compensations aux clients affectés. Tous ces enjeux démontrent pourquoi la cybersécurité ne doit pas être perçue comme un poste de dépense supplémentaire mais plutôt comme un investissement essentiel dans la viabilité à long terme de toute entreprise. Dans ce contexte difficile, la capacité d'une entreprise à maintenir une posture de sécurité robuste et à répondre efficacement en cas d'incident de sécurité est plus critique que jamais. L'adoption de stratégies proactives et la mise en œuvre de solutions avancées sont fondamentales pour naviguer dans ce paysage menaçant et évolutif.

Stratégies de résilience approfondies :

La résilience en cybersécurité représente la capacité d'une entreprise à maintenir ses fonctions vitales opérationnelles en dépit des cyberattaques, minimisant ainsi les interruptions et les pertes. Voici une analyse détaillée de plusieurs aspects cruciaux de cette stratégie :

1. Prévention et protection :

Les mesures préventives constituent la première ligne de défense contre les cyberattaques. Cette étape est fondamentale et comprend plusieurs composantes clés :

- **Formation des employés :** Étant donné que 95% des cyberattaques exploitent une erreur humaine selon IBM, la formation régulière des employés est essentielle. Cela inclut l'éducation sur les tactiques de phishing, la gestion sécurisée des mots de passe et la sensibilisation aux dernières méthodes d'attaque. Des programmes de formation continus peuvent drastiquement réduire le risque.
- **Mise à jour régulière des systèmes :** Les logiciels obsolètes sont une cible privilégiée pour les cyberattaquants. La maintenance régulière des systèmes, incluant la mise à jour des logiciels et des patches de sécurité, est essentielle pour défendre les réseaux contre les vulnérabilités connues.
- **Utilisation de logiciels de sécurité avancés :** Les solutions de cybersécurité comme les antivirus, les anti-malware, et les firewalls doivent être de la dernière génération et régulièrement mis à jour pour contrer les menaces émergentes.

2. Détection proactive :

La capacité à détecter une attaque avant qu'elle n'inflige un dommage significatif est cruciale pour la résilience en cybersécurité :

- **Systèmes de détection des intrusions (IDS) :** Ces systèmes surveillent le réseau à la recherche de comportements suspects et d'anomalies signalant une intrusion potentielle, permettant une réponse rapide avant que les attaquants ne puissent s'installer ou extraire des données sensibles.

Logiciels de gestion des informations et des événements de sécurité (SIEM) : Les solutions SIEM collectent et analysent les données de sécurité en temps réel provenant de diverses sources au sein de l'organisation, facilitant la

détection rapide des incidents de sécurité et une réaction coordonnée.

3. Plans de continuité des opérations :

Les plans de continuité d'activité (PCA) et de récupération après sinistre (PRA) sont essentiels pour garantir la survie de l'entreprise en cas d'attaque :

- **Élaboration et tests réguliers des plans :** Un PCA/PRA efficace doit être élaboré avec soin, mis à jour régulièrement et testé pour s'assurer qu'il fonctionne comme prévu. Cela inclut des simulations de cyberattaques pour évaluer la préparation de l'entreprise. Exemple le cas de Garmin : En 2020, Garmin a subi une attaque par ransomware majeure. Grâce à un plan de récupération bien préparé, l'entreprise a pu restaurer ses services sans céder aux demandes de rançon des attaquants. Cet incident met en évidence l'importance d'un plan de récupération robuste et testé.

Ces stratégies ne sont pas seulement essentielles pour se défendre contre les cyberattaques, mais aussi pour assurer une reprise rapide et efficace. Elles contribuent à instaurer un environnement où la sécurité et la continuité des activités vont de pair, protégeant ainsi les intérêts de l'entreprise à long terme.

Procédures de remédiation détaillées :

Une fois qu'une cyberattaque a frappé, la réactivité et l'efficacité des mesures prises sont déterminantes pour la capacité de l'entreprise à se rétablir. Voici un développement plus approfondi des étapes essentielles de la remédiation :

1. Identification et isolation :

La première étape après la détection d'une attaque est de déterminer précisément sa source et sa nature. Cela permet d'isoler rapidement les systèmes ou segments de réseau infectés pour éviter que le malware ou l'attaque ne se propage à d'autres parties de l'infrastructure informatique. L'utilisation de logiciels de détection avancée et d'analyse forensique est cruciale à ce stade. Des outils comme les systèmes de détection et de prévention des intrusions (IDPS) et les solutions de sécurité réseau avancées aident à identifier l'attaque et à isoler automatiquement les zones affectées.

2. Éradication et récupération :

Après avoir contenu l'attaque, il est essentiel de l'éliminer complètement du système et de restaurer les opérations à la normale. Les systèmes affectés doivent être nettoyés des malwares et autres compromissions. Cela peut impliquer la réinstallation de systèmes d'exploitation, le remplacement de fichiers corrompus par des versions saines issues de sauvegardes vérifiées, et la mise à jour des systèmes pour fermer les failles de sécurité utilisées par les attaquants. L'exemple le plus éloquent est celui de Colonial Pipeline : Lors de l'attaque par ransomware en 2021, Colonial Pipeline a pris la décision drastique de fermer ses opérations pour nettoyer ses systèmes. Cette approche a

permis d'éviter une propagation plus large du ransomware et a facilité une reprise contrôlée des opérations.

3. Analyse post-incident :

Cette phase est vitale pour tirer les leçons de l'attaque et renforcer les mesures de sécurité pour l'avenir. Une analyse post-incident approfondie est conduite pour *déterminer comment l'attaque a réussi, quels systèmes ont été compromis, et pourquoi les défenses existantes ont échoué*. Cette étape implique souvent la collaboration avec des experts en cybersécurité externes pour une perspective objective et experte.

Aussi, les résultats de l'analyse doivent être utilisés pour améliorer les politiques de sécurité, renforcer les procédures de réponse aux incidents, et mettre en place de meilleures pratiques de prévention. A ce sujet, l'exemple de bonne pratique en la matière est celui de Microsoft : Cette dernière, avec un investissement annuel d'environ 1 milliard de dollars en cybersécurité, montre l'importance d'une stratégie de sécurité proactive. En intégrant l'intelligence artificielle pour une détection des menaces en temps réel et, en maintenant une équipe dédiée à l'audit de sécurité de ses produits, Microsoft illustre comment les grandes entreprises peuvent intégrer la résilience et la remédiation dans leur architecture de sécurité globale. Cette approche aide, non seulement, à réagir efficacement aux incidents mais aussi, à anticiper et prévenir les attaques futures, renforçant ainsi la posture de sécurité de l'entreprise sur le long terme.

Ces étapes démontrent que la remédiation n'est pas seulement une réponse à une attaque, mais une opportunité d'améliorer continuellement la stratégie de sécurité. En intégrant les enseignements tirés de chaque incident, les entreprises peuvent être mieux préparées à faire face aux défis de la cybersécurité actuelle et future.

En conclusion, face à un paysage cybernétique en perpétuelle mutation, les entreprises se trouvent à la croisée des chemins entre la nécessité de construire une résilience robuste et l'exigence de mettre en œuvre des stratégies de remédiation efficaces. La cybersécurité ne doit pas être envisagée comme une charge, mais plutôt comme un investissement stratégique vital pour la pérennité et la croissance des entreprises. En adoptant des mesures préventives approfondies, en développant des capacités de détection proactive, et en établissant des plans de réponse et de récupération rigoureux, les organisations peuvent non seulement minimiser l'impact des cyberattaques mais aussi renforcer leur confiance auprès des clients et des partenaires commerciaux.

Cet engagement envers une cybersécurité améliorée doit être intégré à tous les niveaux de l'entreprise, depuis la formation continue des employés jusqu'à l'adoption de technologies avancées et la collaboration avec des spécialistes de la sécurité, pour garantir une protection dynamique et adaptative face aux menaces. En outre, une révision régulière des stratégies de sécurité, inspirée par des analyses post-incident approfondies, contribuera à l'évolution continue des défenses organisationnelles.

Ainsi, les entreprises qui comprennent et intègrent la cybersécurité comme un élément central de leur stratégie commerciale globale se positionnent pour réussir dans cet environnement numérique complexe et risqué, tout en sécurisant leur avenir dans l'économie mondiale interconnectée d'aujourd'hui.



Changements climatiques et catastrophes naturelles : impacts et nouveaux gages de résilience



Abdelhakim LAKHMECHE

Directeur Etudes & Planification Stratégique à la Cash Assurancese

Le monde assiste depuis environ trois décennies à une accélération violente des phénomènes naturels et climatiques extrêmes. Les événements impactant lourdement l'économie mondiale et l'activité des entreprises connaissent en outre une expansion fulgurante. Souvent difficilement prévisibles et irrésistibles par les capacités humaines, ces événements engendrent des pertes économiques et en vies de plus en plus élevées.

Aucune région du monde n'est épargnée, et les économies les plus vulnérables sont les plus durement touchées par leurs effets.

Les événements naturels parmi les risques les plus redoutés au monde

Les risques liés aux événements naturels se distinguent par leur force, leur impact planétaire et par leur constance. Pour les Etats et les entreprises, il s'agit d'éléments de planification et de gestion des risques invariables. Pourquoi les périls liés aux événements naturels cristallisent-ils davantage les craintes ?

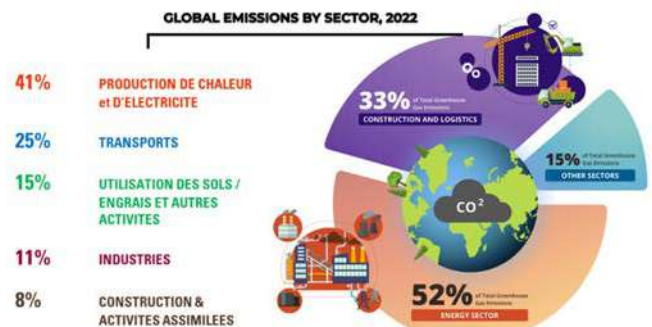
- Evénements soudains, irrésistibles et sous formes diverses,
- Occurrence et intensité difficilement prévisibles,
- L'ampleur et l'amplitude peut varier considérablement,
- Provoquent fréquemment des réactions en chaîne,
- Pertes engendrées colossales (humaines, économiques et capacités de reprise)

1. Dérèglement climatique : une accélération brusque... et irréversible ?

Ce terme fait référence à des modifications à long terme dans les conditions atmosphériques qui caractérisent une région ou la Terre dans son ensemble.

Ces changements peuvent inclure des variations dans :

- les températures,
- les précipitations,
- les vents (vitesse et direction),
- les modèles météorologiques et d'autres phénomènes climatiques sur une période prolongée.



Agence Internationale de l'Energie (AIE) 2022

Les pays du G20 produisent 80% des émissions mondiales de gaz à effet de serre (GES). 100 entreprises sont responsables de 70% des émissions à l'échelle de la planète.

F

- Émissions de gaz à effet de serre
- Déforestation
- Activités industrielles
- Transports
- Gestion des déchets et des eaux usées
- Utilisation des terres
- Pratiques agricoles intensives

Manifestations du changement climatique ?

Nous assistons depuis 2014, à la décennie la plus chaude jamais enregistrée par l'Homme sur terre (anomalies de températures de plus en plus significatives).

Le réchauffement de la terre causé par l'activité humaine avoisine 1,1°C depuis 1880

(avec une hausse variant de 0,15 à 0,20°C par décennie depuis 1975). Institut d'études spatiales (GISS) de la NASA

Parmi les répercussions du dérèglement, il convient de citer les phénomènes suivants :

- Réchauffement global (températures minimales et maximales records),
- Hausse de la fréquence et de l'intensité des catastrophes naturelles, avec un phénomène de globalisation
- Augmentation de la fréquence des précipitations (fortes pluies et grêles) et des vents violents (cyclones/ ouragans,...),
- Élévation du niveau de la mer, crues extrêmes et réchauffement des océans,
- Rallongement des périodes d'aridité et de sécheresse,
- Changements dans les modèles météorologiques,
- Acidification des océans,
- Modifications des écosystèmes.

2. CATASTROPHES NATURELLES : des phénomènes globaux plus fréquents et plus coûteux

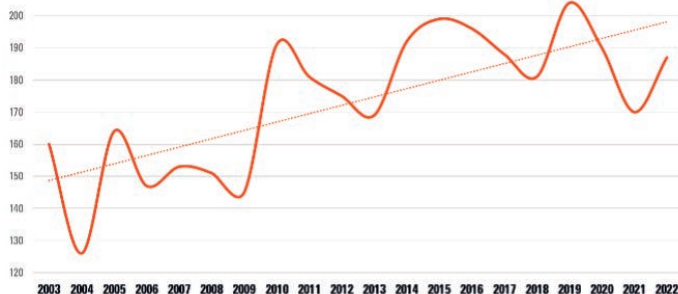
Les catastrophes naturelles correspondent à des événements naturels soudains, violents entraînant des conséquences dévastatrices sur :

- Les populations humaines,
- La vie sauvage (faune et flore),
- L'environnement et les écosystèmes.

Elles sont causées par des forces météorologiques, climatiques ou géophysiques. Elles peuvent également prendre la forme de catastrophes biologiques (pandémies). Dans la majorité des pays du monde, un arrêté interministériel décrète l'état de catastrophe naturelle d'une région ou d'un territoire (finances/économie et intérieur).

La fréquence des catastrophes naturelles s'inscrit dans une tendance haussière constante :

Nombre d'événements liés aux catastrophes naturelles
(Swiss Re Institute 2023)



+48% au cours des 20 dernières années.

Cette tendance se confirme à travers l'ensemble des formes de catastrophes climatiques.

Les phénomènes extrêmes verront un raccourcissement de leur délai d'occurrence à mesure du changement climatique.

Des pertes économiques de plus en plus massives :

En 2023, les pertes économiques dues aux événements naturels ont atteint 280 milliards US\$.

- +19% par rapport à la moyenne des dix dernières années (235 mds US\$).

Orages violents aux USA /22 milliards US\$

Cyclone et graves inondations Nouvelle Zélande (5 mds US\$)

Inondations nord de l'Italie (10 mds US\$)

Incendies Grèce, Italie, Algérie.

Tremblements de terre

Turquie/Syrie (40 mds US\$)

En 2023, les pertes économiques dues aux événements naturels ont atteint 280 milliards US\$.

- +19% par rapport à la moyenne des dix dernières années (235 mds US\$).

Orages violents aux USA /22 milliards US\$

Cyclone et graves inondations Nouvelle Zélande (5 mds US\$)

Inondations nord de l'Italie (10 mds US\$)

Incendies Grèce, Italie, Algérie.

Tremblements de terre

Turquie/Syrie (40 mds US\$)

Au cours de l'exercice 2023, les pertes économiques dues aux catastrophes naturelles ont atteint à l'échelle mondiale plus de 280 milliards US\$ (contre 275 milliards US\$ en 2022), dont une proportion de 62% n'était pas assurée.

3.IMPACTS DES EVENEMENTS NATURELS ET CLIMATIQUES SUR L'ASSURANCE : implications pour l'industrie de l'assurance à court à moyen terme

Durant l'année 2023, seule une part de 38% des pertes dues aux catastrophes naturelles et climatiques était assurée, hissant ainsi le déficit de couverture (protection gap) à plus de 174 milliards US\$, contre 155 milliards US\$ en 2022.

Plusieurs régions du monde continuent à être insuffisamment couvertes, à l'image des pays à revenu faible ou intermédiaire, dont le déficit de protection avoisine 100% dans certains cas. Pourtant ce sont précisément les Etats les plus exposées et plus vulnérables économiquement aux effets des catastrophes naturelles.

PROTECTION GAP 2023 (Swiss Re – Mitigating climate risk 2024)



Selon les statistiques de l'année 2022 publiées par la CCR (compagnie centrale de réassurance), le taux de pénétration de l'assurance CATNAT en Algérie est resté inférieur à 12% pour les biens immobiliers, et à 21% pour les installations industrielles/commerciales. Des régions fortement exposées aux catastrophes naturelles affichent des taux de pénétration faibles (ex : Alger 37,2%, Tipaza 34,5% Boumerdes 30,5%, Chlef 12,8%, Laghouat 12%, Ghardaïa 7,2%).

Selon les statistiques de l'année 2022 publiées par la CCR (compagnie centrale de réassurance), le taux de pénétration de l'assurance CATNAT en Algérie est resté inférieur à 12% pour les biens immobiliers, et à 21% pour les installations industrielles/commerciales. Des régions fortement exposées aux catastrophes naturelles affichent des taux de pénétration faibles (ex : Alger 37,2%, Tipaza 34,5% Boumerdes 30,5%, Chlef 12,8%, Laghouat 12%, Ghardaïa 7,2%).

•Hausse de la tarification :

Les prix de l'assurance ont poursuivi pour le 25ème trimestre consécutif, leur inflation, sous l'effet notamment de la forte augmentation des pertes subies par les assureurs et les réassureurs (Coûts élevés des sinistres face à l'insuffisance des primes) détérioration des résultats techniques, baisse de la rentabilité, ...). Des déséquilibres techniques et financiers se sont installés depuis quelques années, en raison particulièrement de l'escalade des pertes américaines depuis près de 20 ans. En guise de témoin de cette hausse de la tarification ; l'augmentation sensible des prix de l'assurance CATNAT au renouvellement juin/juillet 2023 : 30-75% pour les risques touchés et 10-40% Loss-free business.

•Baisse des capacités en réassurance

Le marché international de la réassurance a été marqué en 2022 par une diminution des disponibilités en couverture contre les risques catastrophiques à travers le monde en raison des pressions des investisseurs après plusieurs années de pertes dues aux événements naturels.

Autrefois concentrés sur certains territoires du globe, les effets des catastrophes naturelles se globalisent et provoquent des pertes simultanées directes et indirectes dans plusieurs régions du monde/ Exemple des chaînes d'approvisionnement (industrie automobile

suite au Tsunami au Japon, disques durs et composants informatiques suite au séisme en Thaïlande...).

Certains assureurs/réassureurs se sont complètement retirés du marché de l'assurance des catastrophes naturelles en 2022, invoquant des risques majeurs de déséquilibre financier. D'autres plus solides, ont durci les conditions de couverture, pour limiter l'engagement agrégé et leur exposition contre les pertes dues aux catastrophes naturelles.

• Défis de modélisation :

Les catastrophes naturelles sont des phénomènes de plus en plus difficiles à anticiper et à appréhender, notamment en termes de calcul de probabilités et d'impact. En cause :

►L'intensification des phénomènes météorologiques extrêmes et la généralisation de l'exposition avec une tendance croissante relativement constante sur plusieurs territoires.

► Les variations dans les modèles de précipitations : pluies plus intenses et périodes prolongées de sécheresse. Ces variations peuvent augmenter le risque d'inondations et de glissements de terrain / feux de forêt en fonction des régions et des dispositifs de prévention.

► Les élévations fréquentes et désynchronisées du niveau de la mer : entre 2 et 3m si le réchauffement est contenu sous 1,5°C.

►L'augmentation des températures : vagues de chaleur plus fréquentes et plus intenses, dont les conséquences à terme sont parfois encore méconnues, sur la santé humaine, l'agriculture et les écosystèmes.

► Les changements dans les courants atmosphériques : modification dans la trajectoire des tempêtes et des phénomènes météorologiques.

►L'urbanisation croissante des territoires et les déplacements massifs des populations : générant des défis socio-économiques et humanitaires considérables.

►Les impacts sur la sécurité Alimentaire : influent sur la production alimentaire en modifiant les conditions de croissance des cultures. Provoquent des perturbations dans la production agricole et dans les chaînes d'approvisionnement.

► Les effets de corrélation entre les événements et l'émergence de périls secondaires plus dévastateurs.

► La globalisation : du fait que ces événements touchent plusieurs territoires en même temps, ce qui constitue en soi une mutation significative.

L'interdépendance de certains risques et les contraintes rappelées plus haut impactent les travaux de modélisation des risques, notamment en termes de :

- Calcul de probabilités / sévérité des risques par région
- Estimation des pertes probables
- Détermination des niveaux / intervalles d'exposition aux

risques

•Cumuls (agrégation spatiale et temporelle).

En conséquence, les modèles traditionnels basés sur des données historiques ne sont plus suffisamment prédictifs. Les assureurs et réassureurs travaillent sur des pistes de modélisation qui intègrent des paramètres tels que la vitesse et l'impact du changement climatique, de l'urbanisation galopante notamment dans les pays en voie de développement, et de la variabilité des données collectées.

Grâce aux opportunités qu'elles offrent en termes de collecte, d'analyse et d'interprétation des données, l'intelligence artificielle et le Big Data constitue des éléments incontournables des nouvelles techniques de modélisation des risques catastrophiques.

4.FACTEURS DE RESILIENCE FACE AUX CATASTROPHES NATURELLES ET AUX EFFETS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

a) L'augmentation des capacités de Riskmanagement : il s'agit d'une fonction essentielle dans la prévention et la maîtrise des risques, et inclut notamment la mise en place de cartographies des risques, de plans de continuité/ reprise d'activité, de scénarios prédictifs, et de dispositifs de vigilance et de formation des équipes dans la gestion des risques.

b) La culture de la Data et de l'innovation : dans un monde connecté et face à la globalisation des pertes liées aux catastrophes naturelles et climatiques, la collaboration dans la récolte, le traitement, et l'analyse des informations est un gage robuste dans le cadre de la compréhension des phénomènes les plus complexes, et d'appréhension des risques qui en découlent.

L'apport des technologies de Blockchain dans les contrats d'assurance intelligents, d'IA dans le renforcement des CAT Models ou encore des capacités de calculs quantiques se positionnent comme l'avenir de la modélisation et de la gestion des risques catastrophiques.

c) L'engagement ESG : les efforts tendant à optimiser l'impact écologique s'imposent comme une démarche responsable vis-à-vis de notre environnement. Au-delà de l'impact sur l'image, les entreprises ayant intégré cette approche dans leurs activités bénéficient de meilleures perspectives de développement et de collaboration.

d) Le transfert des risques : les dispositifs de prise en charge des risques liés aux catastrophes naturelles, et les solutions d'assurance innovantes constituent des moyens surs de prémunir les opérateurs économiques contre les effets désastreux de ces phénomènes. L'assurance paramétrique, la micro-assurance ou les capitaux alternatifs (Catbonds) sont autant de nouveaux moyens de transfert de ce type d'aléas, sollicités par plusieurs Economies.

e) Le partenariat public/privé : la combinaison des

ressources, de l'expertise et des capacités de l'Etat avec les différents acteurs privés vise à mieux prévenir, analyser, et organiser la reprise face aux catastrophes naturelles. L'aptitude des gouvernements à fournir un référentiel réglementaire efficace et des mesures incitatives, contribue à optimiser l'efficacité des solutions innovantes proposés par le secteur privé telles que l'assurance, la réassurance, les technologies/ outils analytiques et les services de gestion des risques.

Dans un contexte marqué par l'intensification des catastrophes naturelles et autres phénomènes climatiques à fort impact économique et social, il devient nécessaire de s'inscrire dans une démarche de modernisation des moyens de gestion des risques et de résilience. Les assureurs/réassureurs doivent également adopter des approches novatrices afin de répondre à ces défis croissants. Des solutions telles que l'innovation dans les techniques de modélisation des risques, le recours aux technologies nouvelles, les instruments d'assurance paramétrique / micro-assurance et la promotion d'une collaboration étroite entre les secteurs public et privé sont reconnues comme étant des piliers solides de cette architecture moderne de gestion des risques, et de réduction du protection gap. Toutefois, l'efficacité de ces leviers dépend étroitement de leur mise en œuvre proactive et inclusive, qui doit associer les populations les plus marginalisées et vulnérables. En définitive, l'évolution vers une gestion anticipatrice et résiliente s'érige non seulement en impératif économique, mais également comme une priorité morale, tendant à protéger les vies, les tissus économiques et les moyens de subsistance des générations présentes et futures.



Le Financement participatif : une solution de financement adaptée aux startups et projets innovants



Mohamed Elmahdi BOUBETRA - Cadre Juriste à la COSOB

Les petites entreprises ou projets sont souvent confrontés à de nombreux défis lorsqu'il s'agit d'obtenir du financement, notamment pour le cas des crédits bancaires. En général, les banques imposent des conditions strictes de financement, exigeant des garanties financières que ces entreprises n'ont souvent pas la capacité de les fournir. Aussi, l'éventualité des taux d'intérêt plus élevé pourrait augmenter également les frais de financement, rendant les prêts bancaires plus chers. De plus, de nombreuses et longues démarches administratives retardent l'obtention de ces financements.

D'autre part, le marché financier impose également des conditions que les petites entreprises ne peuvent généralement pas remplir, tel que des exigences en matière de capital, des obligations légales et réglementaires, des rapports financiers périodiques et la fourniture d'informations au public.

Pour surmonter ces handicaps, le financement participatif apparaît comme l'une des meilleures alternatives disponibles pour les petites entreprises et les porteurs de projets. Ce mode de financement est adapté aux besoins spécifiques de ces entreprises. Il se présente comme une solution utile pour les startups et les entreprises innovantes qui ont besoin de fonds pour concrétiser leurs idées.

Depuis l'émergence du financement participatif, connu sous le nom « crowdfunding », sous sa forme numérique via les plateformes électroniques, ce modèle a obtenu des résultats importants, et est devenu un levier efficace dans les économies de nombreux pays qui l'ont adopté. Le marché du financement participatif a connu une croissance rapide, les statistiques indiquent que la taille de ce marché a passé de 1,5 milliard de dollars en 2011 à plus de 100 milliards de dollars en 2015 (Asie 102 milliards de dollars, Amérique 36 milliards de dollars, Europe 6 milliards de dollars), le marché mondial du financement participatif devrait atteindre 196 milliards de dollars en 2025 .

En Algérie, le crowdfunding, prend une grande importance, car il offre une nouvelle manière d'accompagner les startups et les petites entreprises à la recherche de financement pour leurs projets.

Cette approche de financement repose sur la collecte de petites sommes auprès d'un grand nombre de personnes via des plateformes numériques, permettant à des porteurs de projets créatifs et innovants d'obtenir les fonds nécessaires.

Il existe plusieurs types de financement participatif dans le monde, qui diffèrent selon la nature des projets et le type de financement requis : le financement par les dons, par les prêts, et enfin par les titres financiers.

Cadre juridique :

En Algérie, la Commission d'Organisation et de Surveillance des Opérations de Bourse (COSOB) a encadré le financement participatif fondé sur les valeurs mobilières (titres financiers) à travers le règlement COSOB n°23-01 du 12 avril 2023 fixant les conditions d'agrément, d'exercice et de contrôle des Conseillers en Investissement Participatif (CIP), et ses textes d'application. Ce règlement vise à structurer et réguler les activités des CIP, afin d'assurer la transparence, la sécurité et la conformité des opérations. Le règlement définit également les conditions d'agrément et les obligations des CIP dans la gestion des plateformes, la protection des investisseurs et des fonds, et la transparence des informations. La COSOB supervise les activités de ce CIP, dans le but de conférer au opérations réalisées toute la transparence, la fiabilité, et l'éthique nécessaire.

Ce cadre juridique qui permet pour un projet donné de recueillir sous forme de souscription à des valeurs mobilières ou produits financiers émis par des sociétés donne le droit aux participants au projet d'évaluer la viabilité et la rentabilité du projet, et de prendre en toute connaissance de cause, une décision concernant l'investissement.

Source: Cambridge Center for Alternative Finance, Global Partnership for Financial Inclusion (GPFI), and Ernst & Young (EY) estimations

Mode opératoire :

Le processus commence par la présentation du projet sur une plateforme électronique gérée par un Conseiller en Investissement Participatif CIP agréé par la COSOB, après

avoir rempli toutes les conditions réglementaires. Le CIP agréé est autorisé à créer et gérer une plateforme numérique en investissement participatif, qui permette de recueillir des fonds du public, que ce soit par des personnes physiques ou morales, dans des projets participatifs réalisés en Algérie et ce, dans la limite de vingt (20) millions de dinars par projet sur une période de douze (12) mois.

Il est important de souligner que le financement participatif facilite l'accès au financement et transcende les frontières de la finance traditionnelle en supprimant les restrictions imposées par les systèmes de financement traditionnels tels que les banques et les institutions financières. Grâce à cette modalité de financement, les entreprises peuvent lever des fonds directement auprès du public sans avoir à fournir de garanties comme les crédits bancaires, mais cela repose beaucoup plus sur l'opinion et la conviction que fera le participant (investisseur) sur la pérennité, la rentabilité du projet à financer.

De plus, le financement participatif, en permettant de collecter des fonds auprès du public sans avoir recours à un seul grand investisseur, offre également aux startups la possibilité d'obtenir des avis directs des différentes parties prenantes sur leurs produits ou services. Ces « feedbacks » seront précieux pour améliorer et développer les produits avant leur lancement définitif sur le marché. Aussi, le financement participatif contribue à accroître la visibilité des entreprises qui ont recours à ce type de financement grâce à des campagnes promotionnelles mises en œuvre via les plateformes numériques.

Le succès du financement participatif passe par la confrontation de plusieurs défis tel que la sensibilisation et l'éducation des parties prenantes (porteurs de projets, investisseurs et le grand public) pour avoir une meilleure compréhension de ce mode de financement à l'effet de renforcer la confiance et faire réussir les projets initiés. Ce succès repose également sur une infrastructure numérique solide et sécurisée fournissant des services fiables adaptés aux besoins des investisseurs.

En instituant ce mode de financement, les pouvoirs publics veulent donner aux porteurs de projets la possibilité d'avoir accès à une nouvelle source de financement, de tester leurs produits/services à travers le feedback des participants, tout en assurant plus de visibilité aux entreprises en matière de marketing et communication.

Avec l'évolution de financement participatif en Algérie notamment par la mise en œuvre ses deux autres facettes « prêts » et « dons », de nouvelles perspectives s'offrent aux startups pour améliorer la finance et accroître leur activité.

Ce type de financement renforce l'inclusion financière en Algérie, en permettant l'automatisation des transactions financières, et offre des opportunités d'investissement aux différentes franges de la population et ce, dans la perspective d'une économie diversifiée, innovante et durable.



Faits saillants sur le marché financier Algérien premier semestre 2024



yazid BENMOUHOU B DG Bourse d'Alger

Le premier semestre de l'année 2024, a enregistré une hausse de l'activité boursière en matière d'événements et de rencontres, tels que la participation aux foires et aux salons sur tout le territoire national, l'animation de conférences sur le marché boursier, l'organisation de journées d'information au profit des étudiants et écoliers, des chefs d'entreprises et différentes associations, formation de cadres dirigeants, l'organisation, également, de plusieurs rencontres avec les Médias à savoir (interviews, participation à des émissions TV et Radio).

Cependant, l'activité de la bourse a été marquée, ce semestre, par l'introduction du Crédit Populaire d'Algérie CPA en bourse en mars dernier, un événement phare pour la place financière.

PRESENTATION DU CREDIT POPULAIRE D'ALGERIE EN BOURSE :

Le Crédit Populaire d'Algérie par abréviation (CPA) est une Banque universelle créée par l'Ordonnance n° 66-366 du 29 décembre 1966. Agréé en tant que Banque par la Banque d'Algérie (BA) suivant la Décision de n° 07-02 du 06 avril 1997.

Le CPA active dans le secteur bancaire, fortement réglementé, sous la supervision de la BA. Le CPA est une Institution bancaire dotée d'un capital social de 200 milliards de DA et qui dispose d'une expertise reconnue notamment dans l'accompagnement des opérateurs économiques à travers un large réseau commercial composé de 161 agences, 20 espaces digitaux et 98 guichets de finances islamiques répartis sur l'ensemble du territoire national.

Par ailleurs, la Banque dispose d'un capital humain d'une qualité appréciable dont l'encadrement de niveau universitaire représente 74% de son effectif. Depuis sa création, la Banque a cumulé un capital expérience et dispose d'une diversification sectorielle de ses activités caractérisées par un portefeuille engagements qui couvre divers secteurs d'activités.

INTRODUCTION DU CREDIT POPULAIRE D'ALGERIE EN BOURSE :

Dans le cadre de l'ouverture de capital social de la banque Crédit Populaire d'Algérie (CPA) d'un montant de 137 940 000,00 DA, ayant fait l'objet d'une notice d'information visée par la COSOB, en date du 18 janvier 2024, sous la référence N° 2024/01, le CPA a clôturé son offre qui s'est étalée du 30/01/2024 au 14/03/2024. Voici les résultats issus de l'offre qui porte sur l'ouverture de 30% du capital, soit 60 millions d'actions, au prix de cession de 2 300 dinars l'action.



Le Crédit Populaire d'Algérie CPA a été officiellement introduit à la bourse, le 26 mars 2024, devenant ainsi la première banque à rejoindre la cote officielle, un pas historique dans le processus de réforme bancaire et financière en Algérie, en concrétisation des orientations du Président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune. Cet événement donnera une nouvelle dynamique au marché boursier algérien et relancera son activité dans le souci d'accroître sa contribution à la mobilisation de l'épargne et au financement de l'économie.

A cet effet, la Bourse d'Alger a organisé, le mardi 26 mars 2024, en son siège, la cérémonie de la première cotation du titre du Crédit Populaire d'Algérie CPA, en présence du Ministre des Finances, M. Laaziz Faïd, le Gouverneur de la Banque d'Algérie, M. Salah Eddine Taleb, le Directeur Général du CPA, M. Kadri Ali, ainsi que la présence des acteurs du marché financier et de la presse. Après le mot de M. Benmouhoub Yazid, Directeur Général de la Bourse d'Alger, le discours de Monsieur le Ministre des Finances, ainsi que l'intervention du Directeur Général du CPA, ces derniers ont ouvert le marché et ont sonné la cloche d'ouverture des marchés pour célébrer l'introduction du CPA en bourse.

A la fin de la cérémonie, une conférence de presse a été animée par le Directeur Général de la Bourse d'Alger et le Directeur Général du CPA.

L'introduction des titres de capital du CPA au niveau de la cote officielle de la Bourse d'Alger vient, ainsi, porter le

nombre de titres de capital cotés à six (ALLIANCE ASSURANCES, BIOPHARM, EGH ELAURASSI, SAÏDAL, AOM INVEST en plus du CPA) et le niveau de la capitalisation boursière à plus de 531 milliards de DA.



SYNTHESE GLOBALE DES RESULTATS

Montant levé en DA	112 570 944 200,00
Actions offertes	60 000 000
Actions demandées	48 958 634
Actions attribuées	48 958 634
Nombre d'ordres	49 005
Nombre de wilayas ayant participé	58

SYNTHESE DES RESULTATS PAR SEGMENT

	Ordres		Actions demandées		Montant levé (DA)	
	Nombre	Part	Nombre	Part	Montant	Part
Segment A	44 708	91,23%	33 385 378	68,19%	76 786 369 400,00	68,21%
Segment B	3 209	6,55%	169 570	0,35%	356 097 000,00	0,32%
Segment C	33	0,07%	3 800 917	7,76%	8 742 109 100,00	7,77%
Segment D	1 055	2,15%	11 602 769	23,70%	26 686 368 700,00	23,71%
TOTAL	49 005	100,00%	48 958 634	100,00%	112 570 944 200,00	100,00%

LA COTE OFFICIELLE DE LA BOURSE

La cote officielle de la bourse des valeurs mobilières comporte :

— Un marché de titres de capital, composé :

° D'un compartiment principal dédiés aux titres émis par les sociétés par actions ayant :

- Une capitalisation d'une valeur minimale de cinq milliards de dinars (5.000.000.000 DA) ;
- Diffusé dans le public des titres de capital représentant une valeur minimale de un milliard de dinars (1.000.000.000 DA), répartis auprès d'un nombre minimal de cent cinquante (150) actionnaires, au plus tard, le jour de l'introduction.

° Et d'un compartiment de croissance, dédiés aux titres émis par les sociétés par actions, sans considération de leur capitalisation, ayant diffusé dans le public des titres de capital représentant une valeur minimale de dix millions de dinars (10.000.000 DA), répartis auprès d'un nombre minimal de cinquante (50) actionnaires ou de trois (3) investisseurs professionnels, visés à l'article 61 du règlement COSOB n° 23-04 du 10 du 25 octobre 2023 relatif au règlement général de la bourse des valeurs mobilières, au plus tard, le jour de l'introduction.

— Un marché de titres de créance, composé :

• D'un compartiment premium dédiés aux titres de créances émis par l'Etat et les collectivités locales, sans considération du montant émis, ainsi qu'aux titres de créances émis par les organismes publics et les sociétés par actions, dont l'encours est supérieur ou égal à un milliard de dinars (1.000.000.000 DA), le jour de l'introduction

• Et d'un compartiment émergent, dédiés aux titres émis par les organismes publics et les sociétés par actions, dont l'encours est inférieur à un milliard de dinars (1.000.000.000 DA), le jour de l'introduction.

— Un marché des titres émis par les organismes de placement collectif « marché OPC » ;

— Un marché des investisseurs professionnels dédié aux titres de capital et de créances et aux titres émis par les organismes de placement collectif, négociés, exclusivement, pour le compte des investisseurs professionnels visés à l'article 61 du règlement COSOB n° 23-04 du 10 du 25 octobre 2023 relatif au règlement général de la bourse des valeurs mobilières.



— Un marché des valeurs du Trésor réservé aux obligations assimilables du Trésor présentant des maturités de 7, 10 et 15 ans.



INDICATEURS DE LA BOURSE D'ALGER

Capitalisation boursière	531,45 Milliards de dinars
Indice DZAIRINDEX	3 444,45 Points
Nombre de sociétés cotées	06 Sociétés
Encours des obligations du Trésor public	1 107 Milliards de dinars
Nombre d'investisseurs en bourse	Plus de 50 000 Investisseurs

STATISTIQUES SUR LES OBLIGATIONS ASSIMILABLES DU TRESOR AU 1ER SEMESTRE 2024 (ARRETE LE 14-05-2024)

Date	Volume transigé	Valeur transigée DA	Nombre de transactions
02/01/2024	70	69 981 800,00	1
09/01/2024	2 000	1 839 980 000,00	1
10/01/2024	141	126 340 620,00	2
14/01/2024	1 550	1 484 229 000,00	2
16/01/2024	1 000	994 430 000,00	1
17/01/2024	2 885	2 767 789 750,00	4
18/01/2024	1 885	1 788 315 800,00	3
22/01/2024	2 000	1 935 580 000,00	1
23/01/2024	760	703 450 700,00	2
24/01/2024	600	561 986 000,00	2
28/01/2024	518	474 683 620,00	3
30/01/2024	248	236 224 960,00	1
31/01/2024	220	197 003 400,00	1
04/02/2024	4 000	3 770 840 000,00	2
05/02/2024	3 482	3 342 009 720,00	2
06/02/2024	3 000	3 031 590 000,00	1
08/02/2024	500	462 555 000,00	1
11/02/2024	4	3 665 880,00	2
18/02/2024	3 000	2 812 930 000,00	2
19/02/2024	2 050	1 978 825 000,00	3
20/02/2024	2 030	2 050 228 000,00	2
25/02/2024	847	780 662 810,00	4
26/02/2024	1 700	1 611 984 000,00	2
27/02/2024	1 000	964 930 000,00	1
28/02/2024	1 000	1 010 330 000,00	1
29/02/2024	3 200	2 945 344 000,00	1
03/03/2024	2 782	2 565 910 600,00	2
04/03/2024	6 030	5 536 570 500,00	2
05/03/2024	130	116 746 800,00	2
07/03/2024	700	640 766 000,00	1
13/03/2024	733	716 844 680,00	1
17/03/2024	1 100	971 718 000,00	1
18/03/2024	502	441 714 540,00	2
24/03/2024	8 000	7 387 000 000,00	2
25/03/2024	3 000	2 810 730 000,00	1
26/03/2024	3 000	2 925 560 000,00	2
27/03/2024	400	370 488 000,00	1
28/03/2024	500	441 720 000,00	1
01/04/2024	500	468 935 000,00	1
03/04/2024	1 500	1 328 775 000,00	1
04/04/2024	2 016	1 856 215 520,00	2
07/04/2024	5 051	4 629 409 120,00	5
08/04/2024	150	138 186 000,00	1
21/04/2024	1 000	922 040 000,00	1
22/04/2024	109	104 035 050,00	1
25/04/2024	1 350	1 241 971 000,00	4
29/04/2024	8 626	8 207 254 960,00	7
30/04/2024	5 015	4 665 775 130,00	8
06/05/2024	3 010	2 821 712 700,00	2
07/05/2024	3 040	2 851 145 200,00	2
08/05/2024	3 000	2 931 480 000,00	1
12/05/2024	2 000	1 874 840 000,00	1
13/05/2024	2 000	1 876 520 000,00	1
14/05/2024	3 500	3 324 750 000,00	2
Total	108 434	102 114 703 860,00	106





البنك الوطني للإسكان
BANQUE NATIONALE DE L'HABITAT

Vos Comptes entre vos mains

Transactions fluides

Sécurité garantie

Disponibilité instantanée de vos fonds

Engagés à réaliser vos projets



www.bnh.dz



Tour BNH, Quartier d'affaires, Bab-Ezzouar, Alger, Algérie



Hôtel EL AURASSI

Journée d'information sous le thème : «Le Trésor et la modernisation du secteur économique et financier»


Samedi 25 mai 2024 à l'hôtel El Aurassi (Alger), la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité (DGTC) a organisé une journée d'information sous le thème : « le Trésor et la modernisation du secteur économique et financier » et ce, en vue de présenter les contours de ses projets de réforme et modernisation, notamment, dans les domaines suivants :

- Comptabilité publique ;
- Banques, assurances et marché financier ;
- Interventions financières du Trésor.

Ont participé à cet évènement, co-organisé avec l'ABEF et l'UAR et placé sous l'égide de Monsieur le Ministre des Finances, Mesdames et Messieurs;

- Ministre, Haut-Commissaire à la Numérisation ;
- Ministre de la Poste et des Télécommunications ;
- Ministre des Start up, des Micros entreprises et de l'Economie de Connaissance ;
- Conseiller du Président de la République chargé des finances ;
- Président du HCI ;
- Présidents des commissions finances à l'APN et au Sénat.
- Présidente du CNESE ;
- Directeur Général de l'INESG ;
- Président de la Cour des Comptes ;
- Gouverneur de la Banque d'Algérie.

Ont, également, pris part à cet évènement les directeurs généraux du Ministère des Finances, les premiers responsables des banques et compagnies d'assurances publiques ainsi que l'ensemble des acteurs du secteur économique et financier en Algérie.

Dans son allocution d'ouverture, Monsieur le Ministre des Finances a, d'abord, tenu à remercier le Directeur Général du Trésor et de la Comptabilité et l'ensemble de son staff pour l'organisation de cette journée d'information, dont l'objectif est de mettre la lumière sur les projets de réforme et de modernisation engagés par la DGTC.

Il a, ensuite, rappelé que cet évènement s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre de la feuille de route tracée par les pouvoirs publics pour moderniser le secteur financier, en soulignant le rôle et l'importance majeure que revêt cette transition numérique en vue d'offrir des services financiers de qualité et à moindre coûts à l'ensemble des citoyens à travers le territoire national.

A la fin de son intervention, Monsieur le Ministre des Finances a réitéré ses remerciements à l'ensemble des organisateurs de cet évènement, avant de déclarer l'ouverture officielle des travaux de cette journée d'information.

De son côté, le Directeur Général du Trésor et de la Comptabilité a indiqué que la stratégie de modernisation de la DGTC vise, en plus de la concrétisation des objectifs de la

réforme budgétaire et comptable, le développement et la promotion d'une supervision financière du secteur économique public en vue de l'orienter vers des modes de gestion fondés sur les règles du marché et de la performance.

Il a, également, précisé que l'objectif recherché consiste en la concrétisation d'une gestion moderne et prospective des flux du Trésor, en s'appuyant sur un capital humain qualifié et une infrastructure moderne (Système d'information Intégré).

Après la diffusion d'un film documentaire retraçant les actions menées par la DGTC pour la digitalisation de ses services centraux et extérieurs, le Directeur Général du Trésor et de la Comptabilité a présenté les contours du projet de digitalisation des services du Trésor, en mettant l'accent sur la stratégie de développement et de modernisation de Trésor Public en tant qu'acteur central dans l'économie nationale.

A cette occasion, le Directeur Général du Trésor et de la Comptabilité a annoncé le lancement officiel du site web de la DGTC, une des facettes du chantier de numérisation entrepris par la DGTC. Il a précisé que ce site n'est pas

seulement une vitrine technologique, mais un outil essentiel pour renforcer la collaboration avec toutes les parties prenantes (un portail permettant notamment d'accéder à des informations actualisées sur les services offerts par le Trésor public).

Par ailleurs, les travaux de cette journée d'information se sont articulés autour de trois (03) panels composés tous de cadres de la DGTC, des experts et des académiciens.

Le premier panel a été consacré au projet de réforme de la comptabilité publique. Le second aux projets de réforme du secteur financier (banque, assurance et marché financier). Le troisième panel, a, quant à lui, essayé de mettre la lumière sur les interventions financières du Trésor dans le secteur public marchand et particulièrement en matière de financement des grands projets structurants de l'Etat.

A l'issue de ces travaux, le Directeur Général du Trésor et de la Comptabilité a présenté les conclusions des travaux des trois panels et a adressé ses remerciements à l'ensemble des participants pour la réussite de cet événement.



Les Regroupements Régionaux du Trésor (RRT), édition 2024

La Direction Générale du Trésor et de la comptabilité (D.G.T.C) organise au titre de l'année 2024, la première édition des « Regroupements régionaux du Trésor ». Il s'agit d'une série de rencontres régionales qui s'inscrivent dans le cadre du contrat d'objectifs et de performance de la DGTC, ainsi que la mise en œuvre des dispositions de la feuille de route de la réforme de la comptabilité publique, dont le but est la vulgarisation des dispositions de Loi n° 23-07 du 21 juin 2023 relative aux règles de comptabilité publique et de gestion financière, et la communication autour des axes du projet de la réforme comptable de l'Etat et ce, à la lumière de la Loi organique relative aux Lois de Finances (LOLF).



Ces regroupements, au nombre de quatorze, s'étaleront sur toute l'année et couvriront tout le territoire national, au niveau des treize (13) Directions Régionales du Trésor (DRT).

En effet, la mise en place de la Loi Organique n°18-15 du 02 septembre 2018 relative aux Lois de Finances (LOLF) a innové de nouveaux concepts, de nouveaux processus budgétaires, en matière de préparation et d'exécution du budget de l'Etat. Cela a créé une évolution importante, remarquable et sans précédent, dans le cadre législatif et réglementaire relatif au secteur des Finances publiques. Ainsi, la LOLF a induit la refonte intégrale du cadre légal régissant la comptabilité publique, institué par la Loi n° 90-21 du 15 août 1990, modifiée et complétée, relative à la comptabilité publique, celle-ci fut abrogée et remplacée par la Loi n° 23-07 du 21 juin 2023 relative aux règles de comptabilité publique et de gestion financière fut publiée (JO n° 42 du 25 juin 2023).

En outre, ces rencontres mettent l'accent notamment, sur les dispositions de la Loi n° 23-07 du 21 juin 2023, sur les

outils et mécanismes mis en place au titre du nouveau cadre comptable de l'Etat et sur l'état des lieux du projet de la réforme de la comptabilité publique.

La préparation des regroupements régionaux du Trésor est à la charge du comité de Communication et de Conduite de Changement (3C), institué par décision de Monsieur le Directeur Général du Trésor et de la Comptabilité dans le cadre de la mise en place de la gouvernance du projet de réforme de la comptabilité publique. Sur le plan opérationnel, les RRT sont organisés par les Directions Régionales du Trésor (DRT) de concert avec les services habilités des Wilayas concernées, sous le patronage des Walis. Les travaux de ces regroupements sont ouverts conjointement par les Walis et le Directeur du projet de la réforme comptable, représentant de Monsieur le Directeur Général du Trésor et de la Comptabilité. Ils s'articulent autour de cinq (05) grands axes, à savoir :

1. Les dispositions comptables contenues dans la LOLF ;
2. Les objectifs de la réforme comptable ;
3. La promulgation de la Loi n° 23-07 du 21 juin 2023 relative aux règles de la comptabilité publique et de gestion financière ;
4. Le nouveau cadre comptable tridimensionnel ;
5. Le Plan Comptable de l'Etat (PCE).

Ils se déroulent en une demie journée, lors de laquelle trois (03) communications sont prestées par des cadres relevant de la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité, accompagnés lors des débats d'un représentant de la Direction Générale du Budget aux fins de couverture du volet exécution budgétaire selon la LOLF. Les thématiques sont intitulées :



- La réforme des Finances publiques : Objectifs, enjeux et défis ;
- La Loi n° 23-07 du 21 juin 2023 relative aux règles de la

comptabilité publique et de gestion financière ;

- Le référentiel comptable de l'Etat : état des lieux et perspectives de mise en œuvre.

Prennent part à ces regroupements l'exécutif et des collectivités locales des wilaya invitées, les cadres de l'administration centrale du ministère des Finances, les cadres des services extérieurs relevant de la Direction Régionale du Trésor organisatrice, les représentants des services déconcentrés des administrations et collectivités locales, les académiciens, chercheurs et universitaires, les représentants au niveau local des conseils nationaux des professions d'expert-comptable de commissaire aux comptes

et de comptable agréé ainsi que les institutions et entreprises publiques.

Durant le premier semestre 2024, six (06) RRT ont eu lieu au niveau de Mostaganem, Ghardaia, Boumerdes, Alger, Annaba et Oran.

Ils sont couverts par la presse écrite et les médias.

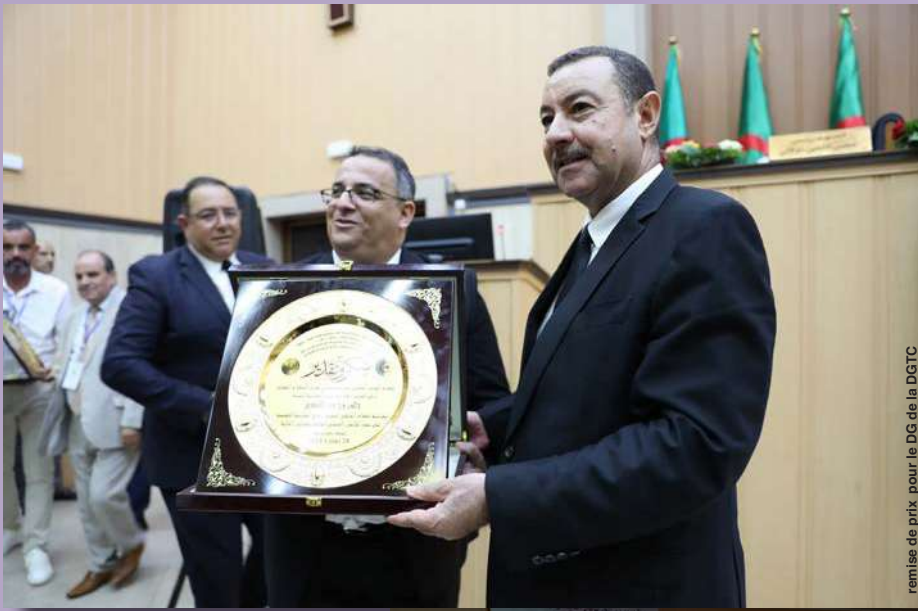


ANNABA 2024

Galerie des Regroupement Régionaux du Trésor 2024



ANNABA 2024



remise de prix pour le DG de la DGTC



ORAN 2024

nous nous **modernisons**
pour répondre à vos exigences

**POUR TOUS VOS TRAVAUX,
DE LA CONCEPTION
À LA RÉALISATION**



**GRAND TIRAGE
OFFSET ET NUMÉRIQUE**



Livraison sur tout le territoire national

مطبعة التأمينات
IMPRIMERIE DES ASSURANCES

EPE/SPA - Filiale SAA/CCR

EPE/ SPA au Capital Social de 500 Millions DA
Zone d'activités GP327 section 03, Zéralda - Alger -

Tél : 0770 951 310 / 0770 951 329

impass.dircom@gmail.com



وزارة المالية



المديرية العامة للخزينة والمحاسبة

**Direction Générale du trésor
et de la Comptabilité**

Ministère des Finances
Immeuble Ahmed Francis, Cité Malki, Ben Aknoun - Alger
Tél: 021 59 51 51 - 021 59 52 52 Fax : 021 59 53 53



SOFINANCE